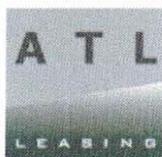


ARAB TUNISIAN LEASE



Société Anonyme au capital de 25 000 000 dinars
divisé en 25 000 000 actions de nominal 1 dinar
Siège social : Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène
Registre du Commerce : B157711996
Tél : 70 135 000 – Fax : 71 767 300

L'ATL a été notée BBB (tun) à long terme avec perspective d'évolution négative et F3 (tun) à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings. Ces notes ont été confirmées le 12 Février 2015.

Note d'opération relative à l'émission et l'admission au marché obligataire de la cote de la bourse de l'emprunt obligataire « ATL 2015-1 » de 30 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 40 000 000 de dinars émis par Appel Public à l'Épargne

Prix d'émission : 100 Dinars

L'emprunt est réparti en trois catégories A, B et C comme suit :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
Catégorie A	5 ans	7,65%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
Catégorie B	5 ans	TMM+2,30%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
Catégorie C	7 ans dont 2 ans de grâce	7,85%	Constant par 1/5 à partir de la 3ème année

La présente émission est notée «BBB(tun)» par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 23/03/2015

Visa n° 15 / 0900 du 17 AVRIL 2015 du Conseil du Marché Financier donné en application de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994. Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagnée des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2015 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2015. Elle doit être également accompagnée des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2014 pour tout placement sollicité après le 30/04/2015.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Responsable de l'information

M. Kamel HABIBI, Directeur Contrôle de Gestion et Surveillance des risques
ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082– Mahragène
Tél : 70 135 005 – Fax: 71 767 300

Intermédiaire en bourse chargé de l'élaboration de la note d'opération.



Arab Financial Consultants AFC
Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis
Téléphone : 70 020 260 - Fax : 70 020 299
E-mail : afc@afc.fin.tn

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la présente note d'opération, du document de référence « ATL 2014 » enregistré auprès du CMF en date du 21/11/2014 sous le n° 14-011 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2015 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2015. Elle doit être également accompagnée des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2014 pour tout placement sollicité après le 30/04/2015.

La présente note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 – Mahragène ; de l'AFC intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, sur le site Internet du CMF www.cmf.org.tn et de l'ATL : www.atl.com.tn. Les indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2015 et les états financiers relatifs à l'exercice 2014 de l'ATL seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF, respectivement au plus tard le 20 avril 2015 et le 30 avril 2015.



SOMMAIRE

PREAMBULE	4
FLASH - EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2015-1 »	5
CHAPITRE 1 : RESPONSABLES DE LA NOTE D'OPERATION	8
CHAPITRE 2 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION	9
2.1. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION	9
2.1.1. Décision à l'origine de l'opération	9
2.1.2. Renseignements relatifs à l'opération	9
2.1.3. Période de souscription et de versement	9
2.1.4. Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public	10
2.1.5. But de l'émission	10
2.2. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS.....	10
2.2.1. Nature, forme et délivrance des titres	10
2.2.2. Prix de souscription et modalités de paiement	10
2.2.3. Date de jouissance des intérêts :	11
2.2.4. Date de règlement :	11
2.2.5. Taux d'intérêts	11
2.2.6. Intérêts.....	11
2.2.7. Amortissement et remboursement	11
2.2.8. Prix de remboursement	15
2.2.9. Paiement	15
2.2.10. Taux de rendement actuariel et marge actuarielle.....	15
2.2.11. Durée totale, Durée de vie moyenne et Duration de l'emprunt.....	16
2.2.12. Garantie	16
2.2.13. Notation de l'émission	16
2.2.14. Notation de la société	19
2.2.15. Mode de placement.....	28
2.2.16. Organisation de la représentation des porteurs des obligations.....	28
2.2.17. Fiscalité des titres.....	28
2.3. RENSEIGNEMENTS GENERAUX	28
2.3.1. Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires... 28	28
2.3.2. Marché des titres	28
2.3.3. Prise en charge des obligations par TUNISIE CLEARING.....	29
2.3.4. Tribunal compétent en cas de litige.....	29
2.3.5. Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire.....	29
2.3.6. Structure des souscripteurs à l'emprunt obligataire ATL 2014-3	29
CHAPITRE 3 : RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL	30
3.1. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL	30
3.2. REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL ET DES DROITS DE VOTE AU 28/02/2015	30
3.2.1. Structure de capital au 28/02/2015.....	30
3.2.2. Liste des actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital et des droits de vote au 28/02/2015 30	
3.2.3. Pourcentage du capital et des droits de vote détenus par l'ensemble des membres du conseil d'administration et de direction au 28/02/2015	31
3.2.4. Nombre d'actionnaires	31
CHAPITRE 4 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE L'ATL.....	32
4.1. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE DE L'ATL AU 31/12/2014.....	32
4.1.1. Situation de l'ATL par rapport au secteur du leasing au 31/12/2014	32
4.1.2. Evolution des approbations	32
4.1.3. Evolution des Mises En Forces	33
4.1.4. Evolution des encours financiers	34
4.2. INDICATEURS D'ACTIVITE AU 31/12/2014.....	35
4.3. ANALYSE DES PERFORMANCES REALISEES AU 31/12/2014 PAR RAPPORT AUX PREVISIONS RELATIVES A L'EXERCICE 2014:	36

CHAPITRE 5 : ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES.....	37
5.1. CONSEIL D'ADMINISTRATION	37
5.1.1. Membres des organes d'administration	37
5.1.2. Fonction des membres et des organes d'administration et de direction dans la société	37
5.1.3. Principales activités exercées en dehors de la société au cours des 3 dernières années.....	37
5.1.4. Mandats des membres des organes d'administration et de direction les plus significatifs dans d'autres sociétés	38
5.1.5. Fonctions des représentants permanents des personnes morales administrateurs dans la société qu'ils représentent	38
BULLETINS DE SOUSCRIPTION.....	39

Préambule

En date du 21 Novembre 2014, la société de leasing ATL a enregistré auprès du CMF son document de référence « ATL 2014 » sous le numéro 14-011 et a obtenu le 21 Novembre 2014 le visa du CMF n° 14-0875 sur la note d'opération relative à l'émission de l'emprunt obligataire « ATL 2014-3 » pour un montant de 20.000.000 dinars susceptible d'être porté à 40.000.000 dinars et qui a été clôturé pour un montant de 40.000.000 dinars.

En date du 12 Février 2015, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à l'ATL à BBB (tun) avec perspective d'évolution négative et F3 (tun) à court terme.

Depuis cette date, l'ATL estime qu'elle ne dispose pas d'autres informations susceptibles d'être portées à la connaissance du public.

FLASH - EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2015-1 »

L'emprunt obligataire «ATL 2015-1» est émis pour un montant de 30 000 000 de dinars, susceptible d'être porté à un montant maximum de 40 000 000 de dinars divisé en 300 000 obligations de 100 dinars de nominal, susceptibles d'être portées à un maximum de 400 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Il est constitué de trois Catégories qui se présentent comme suit :

- Catégorie A : d'une durée de 5 ans à taux fixe de 7,65% ;
- Catégorie B : d'une durée de 5 ans à taux variable de TMM+2,30% ;
- Catégorie C : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce à taux fixe de 7,85%.

Dénomination de l'emprunt : « ATL 2015-1 »

Montant : 30 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 40 000 000 de dinars

Nominal : 100 dinars par obligation.

Nombre d'obligations : 300 000 obligations susceptibles d'être portées à un maximum de 400 000 obligations.

Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payable intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : 100 dinars par obligation

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **13/07/2015** seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **13/07/2015**, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux fixés selon leurs catégories :

- Catégorie A : 7,65% l'an ;
- Catégorie B : TMM+2,30% l'an ;
- Catégorie C : 7,85% l'an.

Durée totale : Les obligations seront émises pour une durée de 5 ans pour les Catégories A et B et 7 ans dont 2 ans de grâce pour la Catégorie C.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de 3 ans pour les Catégories A et B et de 5 ans pour la Catégorie C.

Duration (taux fixe) :

- La durée de la Catégorie A est de 2,730 années.
- La durée de la Catégorie C est de 4,269 années.

Taux de rendement actuariel (Taux fixe):

- Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de 7,65% l'an pour le présent emprunt.
- Pour les obligations de la Catégorie C, ce taux est de 7,85% l'an pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (Taux variable) : 2,30% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Amortissement : Toutes les obligations feront l'objet d'un amortissement annuel et ce par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 dinars par obligation. Cet amortissement commence à la première année pour les Catégories A et B et à la 3ème année pour la Catégorie C.

Souscriptions et versements : Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **05/05/2015** auprès de l'Arab Financial Consultants - AFC, intermédiaire en bourse sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux -intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

Clôture des souscriptions : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **05/05/2015** et clôturées au plus tard le **13/07/2015**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000) dinars est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **13/07/2015**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **13/07/2015**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **28/07/2015** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **13 Juillet** de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le **13/07/2016** pour toutes les catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **13/07/2016** pour les catégories A et B et le **13/07/2018** pour la catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la TUNISIE CLEARING.

Régime fiscal : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations détenues et la tenue du registre des obligations de l'emprunt « ATL 2015-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par l'Arab Financial Consultants - AFC, intermédiaire en bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt et la quantité y afférente.

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie

Notation de l'emprunt : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 23/03/2015 la note « BBB (tun) » à l'emprunt obligataire « ATL 2015-1 ».

Cotation en bourse : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, l'Arab Tunisian Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « AFC » de demander l'admission des obligations souscrites à l'emprunt «ATL 2015-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING : L'Arab Tunisian Lease s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Mode de représentation des porteurs des obligations : Droit commun régissant la représentation des obligataires.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Chapitre 1 : RESPONSABLES DE LA NOTE D'OPERATION

1.1 Responsable de la note d'opération :

Arab Tunisian Lease
Le Président Directeur Général
Monsieur Slimène Bettaieb

1.2 Attestation du responsable de la note d'opération :

« A notre connaissance, les données de la présente note d'opération sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur l'opération proposée ainsi que sur les droits attachés aux titres offerts. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. »

Arab Tunisian Lease
Le Président Directeur Général
Monsieur Slimène Bettaieb



1.3 Attestation de l'intermédiaire en bourse chargé de l'élaboration de la note d'opération :

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité de la note d'opération. »

Arab Financial Consultants
Le Président Directeur Général
Monsieur Youssef Kortobi



1.4 Responsable de l'information :

M. Kamel HABIBI , Directeur Contrôle de Gestion et Surveillance des risques
ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082– Mahragène
Tél : 70 135 005 – Fax: 71 767 300

La notice légale est publiée au JORT N°50 du 25/04/2015

Consell du Marché Financier
No 145/15
Visa n° 0900 du 17 AVR. 2015
Délivré en vertu de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994
Le Président du Conseil du Marché Financier

Signé: Salah ESSAYEL



Chapitre 2 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION

2.1. Renseignements relatifs à l'opération

2.1.1. Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'Arab Tunisian Lease tenue le 30/05/2014 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 100 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2014 et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion en date du **18/02/2015** d'émettre un emprunt obligataire de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 40 millions de dinars et a fixé les conditions définitives de l'emprunt comme suit :

- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,65% ;
- Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,30% ;
- Catégorie C : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,85%.

2.1.2. Renseignements relatifs à l'opération

▪ Montant

Le montant nominal du présent emprunt obligataire est de 30 millions de dinars, susceptible d'être porté à un montant maximum de 40 millions de dinars divisé en 300 000 obligations de 100 dinars de nominal, susceptibles d'être portées à un maximum de 400 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL 2015-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

▪ Produit brut et produit net de l'emprunt

Le produit brut de l'emprunt obligataire est de 30 000 000 dinars et sera susceptible d'être porté à un montant maximum de 40 000 000 de dinars.

Les frais de montage et les commissions de placement s'élèvent à 305 000DT hors taxe, les frais du Conseil du Marché Financier s'élèvent à 21 000 DT, les frais de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis sont de 3 000 DT hors taxes, les frais de TUNISIE CLEARING sur la durée de vie de l'emprunt s'élèvent à 30 006 DT* hors taxes et les frais divers 1 500 DT, soit un total de frais approximatif de 360 506 DT et un produit net de l'emprunt de 29 639 494 DT**.

En DT	Montant Global	Montant par obligation
Produit brut	30 000 000	100
Frais globaux	360 506	1,202
Produit net**	29 639 494	98,798

2.1.3. Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **05/05/2015** et clôturées au plus tard le **13/07/2015**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000) dinars est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 400 000 obligations.

* Ces frais sont déterminés sur la base de l'hypothèse que l'emprunt est souscrit à raison de 9 000 000 dinars à la Catégorie A, 9 000 000 dinars à la Catégorie B et 12 000 000 dinars à la Catégorie C.

** Les produits bruts et nets de l'emprunt ainsi que les frais sont calculés pour toute la durée de vie de l'emprunt sur la base d'un montant collecté de 30 000 000 DT (sauf en ce qui concerne la commission sur émission nouvelles revenant au CMF, calculée sur la base de 40 000 000 DT) et sont donnés à titre indicatif. Le montant de ces produits et de ces frais dépend du montant collecté au moment de la clôture de l'emprunt et de la partie des charges d'intérêts à taux variable et à taux fixe.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **13/07/2015**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **13/07/2015**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **28/07/2015** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

2.1.4. Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **05/05/2015** auprès de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux– intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

2.1.5. But de l'émission

Arab Tunisian Lease, de par son statut d'établissement de crédit est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

Conformément à ses projections financières, l'Arab Tunisian Lease a prévu pour l'année 2015 des mises en force qui s'élèvent à 220,5 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 78 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 30 millions susceptibles d'être portés à 40 millions de dinars, objet de la présente note d'opération), 33,5 millions de dinars par des crédits bancaires locaux et extérieurs et le reste par le cashflow de la société.

2.2. Caractéristiques des titres émis

2.2.1. Nature, forme et délivrance des titres

Dénomination de l'emprunt : « ATL 2015-1 »

Nature des titres : Titres de créance.

Forme des titres : Les obligations seront nominatives.

Catégorie des titres : Ordinaire.

Législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous titre 5, chapitre 3 des obligations.

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (AFC – Intermédiaire en bourse).

2.2.2. Prix de souscription et modalités de paiement

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date de souscription et libération et la date limite de clôture, soit le **13/07/2015** seront décomptés et déduits du prix de souscription.

2.2.3. Date de jouissance des intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **13/07/2015** seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **13/07/2015**, et ce même en cas de prorogation de cette date.

2.2.4. Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

2.2.5. Taux d'intérêts

Les obligations du présent emprunt « ATL 2015-1 » seront offertes à des taux d'intérêt différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,65% ;
- Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,30% ;
- Catégorie C : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,85%.

Catégorie A d'une durée de 5 ans

- *Taux fixe* : Taux annuel brut de 7,65% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Catégorie B d'une durée de 5 ans

- *Taux variable* : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,30% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 230 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Juillet de l'année N-1 au mois de Juin de l'année N.

Catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce

- *Taux fixe* : Taux annuel brut de 7,85% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

2.2.6. Intérêts

Les intérêts seront payés à terme échu le **13 juillet** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **13/07/2020** pour les catégories A et B et le **13/07/2022** pour la Catégorie C.

Si le montant souscrit de l'emprunt est de 30 000 000 de dinars

Le montant total des intérêts serait de 6 885 000 dinars si l'emprunt était souscrit dans sa globalité à la Catégorie A au taux fixe de 7,65%.

S'il était souscrit dans sa globalité à la Catégorie B au taux variable de TMM+2,30% (en considérant un taux nominal de 7,1575% calculé sur la base de la moyenne des TMM du mois d'Avril 2014 au mois de Mars 2015, à titre indicatif), le montant des intérêts devrait s'élever à 6 441 750 dinars.

Le montant total des intérêts serait de 11 775 000 dinars si l'emprunt était souscrit dans sa globalité dans la catégorie C au taux fixe de 7,85%.

2.2.7. Amortissement et remboursement

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour les catégories A et B et à la troisième année pour la catégorie C. L'emprunt sera amorti en totalité le **13/07/2020** pour les catégories A et B et le **13/07/2022** pour la catégorie C.

Les tableaux d'amortissement à taux variable sont établis à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés suite à la variation du TMM (publié par la BCT) pour ce qui concerne la partie de l'emprunt souscrite à taux variable.

Le taux d'intérêt variable à prendre en considération est la moyenne arithmétique des taux mensuels des 12 derniers mois précédant le service des intérêts payés aux souscripteurs majoré d'une marge de 2,30% (soit la moyenne du TMM + 2,30%).

Pour les besoins de calcul, l'émetteur a retenu comme taux la moyenne des TMM des 12 derniers mois (du mois de Avril 2014 au mois de Mars 2015) soit 4,8575% majoré d'une marge de 2,30% soit 7,1575% Pour les besoins de la simulation, ce taux a été figé à cette valeur jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Nombre d'obligations : 300 000 obligations susceptibles d'être portées à 400 000 obligations

Valeur nominale de l'obligation : 100 dinars

Date de jouissance unique servant de base pour la cotation en bourse : **13/07/2015**

Date du premier paiement en intérêts : **13/07/2016** pour les différentes catégories

Date du premier remboursement du capital :

- Catégorie A : **13/07/2016**
- Catégorie B : **13/07/2016**
- Catégorie C : **13/07/2018**

Date de la dernière échéance :

- Catégorie A : **13/07/2020**
- Catégorie B : **13/07/2020**
- Catégorie C : **13/07/2022**

Taux d'intérêt :

- Catégorie A
Taux fixe de 7,65% brut par an
- Catégorie B
Taux variable (TMM +2,30%) de 7,1575%. Ce dernier correspond à la moyenne des TMM des 12 derniers mois (du mois d'Avril 2014 au mois de Mars 2015) majorée de 2,30% (à titre indicatif).
- Catégorie C
Taux fixe de 7,85% brut par an

Amortissement :

- Catégories A et B :
Amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale à partir de la première année correspondant à 20 dinars par obligation.
- Catégorie C
Amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale à partir de la troisième année correspondant à 20 dinars par obligation.

Définition du TMM :

Le taux moyen mensuel du marché monétaire (TMM) publié par la BCT est la sommation des taux du jour du marché monétaire (TM) rapportée sur le nombre exact de jours du mois, le résultat étant arrondi au 1/100 de point de pourcentage le plus proche.

Evolution du TMM durant les six dernières années :

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Janvier	4,70	4,07	4,75	3,16	4,11	4,71	4,89
Février	4,47	4,08	4,65	3,42	4,20	4,68	4,80
Mars	4,26	4,23	4,56	3,48	4,33	4,72	4,82
Avril	4,30	4,12	4,39	3,64	4,70	4,72	
Mai	4,23	4,36	4,51	3,74	4,69	4,70	
Juin	4,25	4,38	4,50	3,64	4,74	4,78	
Juillet	4,33	4,52	4,25	3,85	4,73	4,98	
Août	4,18	4,61	3,76	3,88	4,75	4,94	
Septembre	4,24	4,52	3,24	3,90	4,72	4,92	
Octobre	4,22	4,62	3,32	4,15	4,66	4,93	
Novembre	4,29	4,80	3,16	4,18	4,75	4,93	
Décembre	4,18	4,87	3,23	3,98	4,74	4,88	

Source : BCT

Pour toutes les catégories, on suppose que le montant souscrit est de 30 000 000 de dinars

2.2.7.1. Amortissement de l'emprunt totalement souscrit à la Catégorie A à taux fixe de 7,65%

On suppose que l'emprunt a été souscrit dans sa globalité à la Catégorie A

▪ **Tableau d'amortissement de l'emprunt à taux fixe de 7,65%**

(En DT)

Année	Valeur Nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêts bruts	Annuités
2015	30 000 000				
2016		6 000 000	24 000 000	2 295 000	8 295 000
2017		6 000 000	18 000 000	1 836 000	7 836 000
2018		6 000 000	12 000 000	1 377 000	7 377 000
2019		6 000 000	6 000 000	918 000	6 918 000
2020		6 000 000	0	459 000	6 459 000
Total		30 000 000		6 885 000	36 885 000

▪ **Tableau d'amortissement par obligation à taux fixe de 7,65%**

(En DT)

Année	Valeur Nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêts bruts	Annuités
2015	100				
2016		20	80	7,650	27,650
2017		20	60	6,120	26,120
2018		20	40	4,590	24,590
2019		20	20	3,060	23,060
2020		20	0	1,530	21,530
Total		100		22,950	122,950

2.2.7.2. Amortissement de l'emprunt totalement souscrit à la Catégorie B au taux variable TMM + 2,30 %

On suppose que l'emprunt a été souscrit dans sa globalité à la Catégorie B

- Tableau d'amortissement de l'emprunt à taux variable TMM + 2,30% (7,1575% à titre indicatif)

(En DT)

Année	Valeur Nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêts bruts	Annuités
2015	30 000 000				
2016		6 000 000	24 000 000	2 147 250	8 147 250
2017		6 000 000	18 000 000	1 717 800	7 717 800
2018		6 000 000	12 000 000	1 288 350	7 288 350
2019		6 000 000	6 000 000	858 900	6 858 900
2020		6 000 000	0	429 450	6 429 450
Total		30 000 000		6 441 750	36 441 750

- Tableau d'amortissement par obligation à taux variable TMM + 2,30% (7,1575% à titre indicatif)

(En DT)

Année	Valeur Nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêts bruts	Annuités
2015	100				
2016		20	80	7,158	27,158
2017		20	60	5,726	25,726
2018		20	40	4,295	24,295
2019		20	20	2,863	22,863
2020		20	0	1,432	21,432
Total		100		21,473	121,473

2.2.7.3. Amortissement de l'emprunt totalement souscrit à la Catégorie C à taux fixe de 7,85%

On suppose que l'emprunt a été souscrit dans sa globalité à la Catégorie C

- Tableau d'amortissement de l'emprunt à taux fixe de 7,85%

(En DT)

Année	Valeur Nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêts bruts	Annuités
2015	30 000 000				
2016			30 000 000	2 355 000	2 355 000
2017			30 000 000	2 355 000	2 355 000
2018		6 000 000	24 000 000	2 355 000	8 355 000
2019		6 000 000	18 000 000	1 884 000	7 884 000
2020		6 000 000	12 000 000	1 413 000	7 413 000
2021		6 000 000	6 000 000	942 000	6 942 000
2022		6 000 000	0	471 000	6 471 000
Total		30 000 000		11 775 000	41 775 000

▪ **Tableau d'amortissement par obligation à taux fixe de 7,85%**

(En DT)

Année	Valeur Nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêts bruts	Annuités
2015	100				
2016			100	7,850	7,850
2017			100	7,850	7,850
2018		20	80	7,850	27,850
2019		20	60	6,280	26,280
2020		20	40	4,710	24,710
2021		20	20	3,140	23,140
2022		20	0	1,570	21,570
Total		100		39,250	139,250

Les tableaux d'amortissement de l'emprunt sont établis à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés si le montant de l'emprunt souscrit diffère de 30 millions de dinars.

L'ATL s'engage à publier les tableaux d'amortissement définitifs si le montant de l'emprunt diffère de 30 millions de dinars.

2.2.8. Prix de remboursement

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

2.2.9. Paiement

Pour les obligations des Catégories A, B et C

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **13 Juillet** de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le **13/07/2016** pour toutes les catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **13/07/2016** pour les catégories A et B et le **13/07/2018** pour la catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la TUNISIE CLEARING.

2.2.10. Taux de rendement actuariel et marge actuarielle

▪ **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7,65% pour la catégorie A et 7,85% pour la Catégorie C.

▪ **Marge actuarielle (Souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de mars 2015, qui est égale à 4,8575%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,1575%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,30%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

2.2.11. Durée totale, Durée de vie moyenne et Duration de l'emprunt

▪ Durée totale

Pour les obligations des Catégories A et B

Les obligations des Catégories A et B du présent emprunt sont émises pour une durée de 5 ans.

Pour les obligations de la Catégorie C

Les obligations de la Catégorie C du présent emprunt sont émises pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce.

▪ Durée de vie moyenne

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Pour les obligations des Catégories A et B

La durée de vie moyenne est de 3 ans pour les obligations des Catégories A et B du présent emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie C

La durée de vie moyenne est de 5 ans pour les obligations de la Catégorie C du présent emprunt.

▪ Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle la rentabilité du titre n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration s'obtient par la formule suivante :

$$\text{Duration} = \frac{\sum_{t=1}^T t \times F_t / (1+i)^t}{\sum_{t=1}^T F_t / (1+i)^t}$$

Avec :

- T est le nombre de périodes
- F_t est le flux de la période t
- i est le taux d'intérêt de la période

Pour les obligations de Catégorie A

La duration pour les obligations de la Catégorie A du présent emprunt est de 2,730 années.

Pour les obligations de la Catégorie C

La duration pour les obligations de la Catégorie C du présent emprunt est de 4,269 années.

2.2.12. Garantie

Le présent emprunt n'est assorti d'aucune de garantie particulière.

2.2.13. Notation de l'émission

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 23/03/2015, la note à long terme « BBB (tun) » à l'emprunt obligataire « ATL 2015-1 » objet de la présente note d'opération.

Selon l'agence de Notation Fitch Ratings, la note « BBB » indique une qualité de créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que les créances notées dans les catégories supérieures.

Lettre de notation de l'emprunt



60 rue de Monceau
75008 Paris, France

T 33 (0)1 44 29 91 29 – F 33 (0)1 44 29 91 49
www.fitchratings.fr – www.fitchratings.com

LETTRE DE NOTATION

Londres, le 23 Mars 2015

Fitch ("**Fitch**") (voir définition ci-dessous) attribue la note suivante :

Société	:	Arab Tunisian Lease
Désignation de l'émission	:	Emprunt obligataire «ATL 2015-1»
Montant	:	30 000 000 de dinars susceptible d'être porté à maximum de 40 000 000 de dinars repartis en trois Catégories : A, B et C
Prix d'émission unitaire	:	100 dinars
Taux Nominal (Catégorie A)	:	7.65% l'an
Taux nominal (Catégorie B)	:	TMM + 2.3% l'an
Taux nominal (Catégorie C)	:	7.85% l'an
Durée (Catégorie A)	:	5 ans
Durée (Catégorie B)	:	5 ans
Durée (Catégorie C)	:	7 ans avec deux années de grâce
Amortissement (Catégorie A et B)	:	annuel constant de la première à la cinquième année
Amortissement (Catégorie C)	:	annuel constant de la troisième année à la septième année
Note	:	BBB(tun)

Ces notes sont publiées et mises à jour sur le site web public de Fitch : www.fitchratings.com

Les notes attribuées par Fitch reposent sur les documents et informations fournis par l'émetteur et les tiers, sous réserve de la réception des documents définitifs de l'émission de titres. Pour établir et assurer le suivi de ses notes, Fitch s'appuie sur les informations factuelles qu'elle reçoit des émetteurs et des garants, ainsi que de toute autre source qu'elle juge crédible. Fitch procède à un examen raisonnable des informations factuelles qu'elle utilise, conformément à sa méthodologie de notation, et vérifie de manière raisonnable ces informations auprès de sources indépendantes, dans la mesure où de telles sources existent pour un titre donné ou une juridiction précise.

La nature de l'examen factuel de Fitch et l'ampleur des vérifications obtenues auprès de tiers varient en fonction du titre noté et de son émetteur, et d'un ensemble d'autres facteurs tels que les obligations et pratiques en vigueur dans la juridiction dans laquelle le titre noté est offert et vendu et/ou dans laquelle l'émetteur est domicilié, la disponibilité et la nature des informations publiques existantes, l'accès à l'équipe dirigeante de l'émetteur et ses conseillers, la disponibilité des vérifications déjà effectuées par des tiers, telles que rapports d'audit, lettres de procédures convenues, évaluations, rapports actuariels, rapports d'ingénierie, avis juridiques et autres rapports fournis par des tiers, et la disponibilité de sources de vérification par des tiers indépendantes et compétentes, pour le titre spécifique ou dans la juridiction spécifique de l'émetteur.

Les utilisateurs des notes de Fitch doivent comprendre que ni une enquête approfondie sur les points de fait, ni un contrôle effectué par des tiers ne peuvent garantir que toutes les informations sur lesquelles Fitch se fonde pour établir sa notation seront précises et complètes. En fin de compte, l'émetteur et ses conseillers assument la responsabilité de l'exactitude des informations qu'ils fournissent à Fitch et au marché en transmettant leurs documents et autres rapports. Pour émettre ses notes, Fitch doit s'appuyer sur le travail des experts, notamment des auditeurs indépendants pour les états financiers, et des avocats pour les aspects juridiques et fiscaux. Par ailleurs, les notes sont par nature prévisionnelles et intègrent des hypothèses et des pronostics sur des événements futurs, par nature impossibles à vérifier en tant que faits. En conséquence, malgré les vérifications menées sur les faits existants, les notes peuvent être affectées par des

événements futurs ou des conditions qui n'étaient pas attendus au moment de leur émission ou de leur confirmation.

Fitch s'emploie à continuellement améliorer ses critères et méthodologies de notation, des mises à jour périodiques sont ainsi effectuées sur son site web des descriptions des critères et méthodologies applicables aux différents types de titres. Les critères et méthodologies utilisées pour déterminer une action sur une note sont ceux en vigueur au moment où cette action sur la note est réalisée, soit à la date du commentaire de Fitch de cette action sur la note. Chaque commentaire d'action sur une note fournit des informations sur les critères et méthodologies utilisés pour aboutir à la note considérée, ces critères et méthodologies pouvant éventuellement différer des critères et méthodologies généraux applicables à ce type de titre tel qu'apparaissant sur le site web à ce moment. Pour cette raison, vous êtes invités à toujours consulter le commentaire de l'action sur une note pour être précisément informés des fondements de cette note.

En aucune façon les notes ne peuvent être assimilées à une recommandation ou une suggestion directe ou indirecte d'acheter, de vendre, de réaliser ou de conserver tout investissement, prêt ou titre ; de même, elles ne recommandent pas, ni ne suggèrent, la mise en place d'une stratégie d'investissement à l'égard de tout investissement, prêt, titre, ou tout émetteur. Les notes n'expriment aucun avis sur l'adéquation du prix du marché, la pertinence de tout investissement, prêt ou titre pour un investisseur particulier (incluant, sans limitation, tout traitement comptable et/ou réglementaire) ou la fiscalité (exonération ou imposition) des paiements réalisés au titre de tout investissement, prêt ou titre. Fitch n'est pas votre conseiller et ne vous fournit, ni ne fournit à aucun tiers, aucun conseil financier ni services juridiques, d'audit, comptables, d'expertise, d'évaluation ou actuariels. En aucun cas une confirmation de note ne saurait se substituer à de tels conseils ou services.

Les notes sont fondées sur des méthodes et des critères établis, soumis par Fitch à des évaluations et des mises à jour permanentes. Dans ce contexte, les notes sont le fruit d'un travail collectif de Fitch et aucun individu ni groupe d'individus ne saurait en être tenu pour seul responsable. Tous les auteurs des rapports de Fitch sont collectifs. Les individus identifiés dans un rapport de Fitch ont contribué aux opinions qu'il contient, mais sans en être les seuls responsables. Ils ne sont nommés qu'à des fins de contact.

L'attribution d'une note par Fitch n'équivaut pas à un consentement pour l'utilisation de son nom comme expert dans le cadre de toute déclaration d'inscription ou autre production de documents imposées par les lois américaines, britanniques, ou toute autre législation pertinente sur les valeurs mobilières. Fitch n'autorise pas la mention de sa note ni la reproduction de la lettre faisant état de sa décision sur la note dans un document d'information en vue d'un investissement, quel qu'il soit.

Fitch demande à l'émetteur et aux autres parties de lui communiquer rapidement toute information susceptible d'affecter les notes, afin que ces dernières demeurent appropriées. Les notes peuvent être relevées, abaissées, supprimées ou placées sous surveillance suite à une modification des informations, la survenue de nouvelles informations, un changement dans leur exactitude ou leur inadéquation, ou pour toute autre raison jugée suffisante par Fitch.

Rien dans la présente lettre ne vise à créer une relation fiduciaire entre Fitch et vous, ou entre Fitch et tout utilisateur de ses notes, et elle ne saurait être interprétée dans ce sens.

Dans cette lettre, « **Fitch** » désigne Fitch North Africa et toute filiale de celles-ci, ainsi que leurs ayants droit.

Sincères salutations,


Eric Dupont
Senior Director

2.2.14. Notation de la société

L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du **12 Février 2015** les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale long terme : BBB (tun) ; perspective : négative
- Note nationale court terme : F3 (tun) ;
- Risque souverain en monnaie étrangère : BB- ; perspective : négative ;
- Risque souverain en monnaie locale : BB ; perspective : négative.

L'ATL s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de l'emprunt afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière. Elle s'engage également à tenir une communication financière au moins une fois par an.

Fitch confirme la note nationale BBB(Tun) à long terme avec perspective d'évolution négative et F3 (Tun) à court terme de l'ATL :



Banks

Financial Services / Tunisia

Arab Tunisian Lease

Fiche de Notation

Notes

Notes Nationales	
Long terme	BBB(tun)
Court terme	F3(tun)

Risque Souverain

NDE ³ LT en monnaie étrangère	BB-
NDE ³ LT en monnaie locale	BB
Note de plafond souverain	BB

Perspectives

NDE ³ LT en monnaie étrangère du souverain	Négative
NDE ³ LT en monnaie locale du souverain	Négative
Note Nationale à long terme	Négative

³NDE – Note de Défaut Emetteur

Données financières

Arab Tunisian Lease

	30 juin 14	31 déc. 13
Total Bilan (Mio USD)	255,9	250,1
Total Bilan (Mio TND)	431,6	411,9
Fonds propres (Mio TND)	68,8	71,3
Résultat d'exploitation (Mio TND)	3,7	10,2
Résultat Net (Mio TND)	2,5	6,5
Résultat d'exploitation/ Actifs moyens (%)	1,8	2,5
Résultat d'exploitation/ Fds propres moyens (%)	10,6	14,8
Fonds propres durs (Fitch)/ Actifs pondérés	16,6	18,2

Rapports Associés

Peer Review: Tunisian Leasing Companies (February 2015)

Analystes

Vanessa Flores
+44 20 3530 1515
vanessa.flores@fitchratings.com

Solena Gloaguen
+44 20 3530 1126
solena.gloaguen@fitchratings.com

Fondements des notes attribuées

Des notes basées sur le soutien de l'actionnaire: Les notes nationales attribuées à Arab Tunisian Lease (ATL) reposent sur la probabilité du soutien que pourrait lui apporter, en cas de nécessité, son actionnaire ultime, la banque Arab Bank plc (AB, notée 'BBB-/Négative/'bbb-'), à travers sa filiale tunisienne, Arab Tunisian Bank (ATB, notée 'BB'/ Négative/ 'b'; note de soutien extérieur '3').

Un soutien des actionnaires limité: Le capital d'ATL est contrôlé à hauteur de 32,6% par ATB, qui est elle-même détenue à 64,2% par AB. Malgré la capacité d'AB à soutenir ATL, Fitch considère que la probabilité d'un tel soutien n'est que limitée du fait qu'AB est un actionnaire indirect (à travers – ATB), et que son niveau de participation au capital d'ATL est faible. La perspective sur la note nationale long-terme est négative en ligne avec celle d'AB.

Une qualité d'actifs détériorée: Les ratios de qualité d'actifs sont modestes comparés à ceux du secteur. Le ratio de créances douteuses est élevé et en constante augmentation (juin 2014: 9,4% des encours bruts, décembre 2013: 8,8%, décembre 2012: 8,4%). Le taux de couverture des créances douteuses est tout juste adéquat (juin 2014: 67,2%). Les créances douteuses nettes de provisions représentent une part significative et croissante des fonds propres (fin juin 2014: 18,7% des fonds propres, décembre 2013: 10,4%).

Fitch ne s'attend pas à une amélioration significative de la qualité des actifs à fin 2014. L'agence estime cependant que la qualité des actifs devrait s'améliorer légèrement en 2015 soutenue par une conjoncture économique plus favorable.

Une rentabilité sous pression: Fitch estime que la rentabilité d'ATL sera pénalisée en 2014 par les pressions sur la marge nette d'intérêt et la hausse significative du coût du risque (fin juin 2014: 31,5% du résultat brut d'exploitation; 2013: 14,3%). Toutefois, cette détérioration des ratios de rentabilité restera partiellement compensée par une gestion efficace des charges opérationnelles (1S 2014: coefficient d'exploitation de 38,6%).

Une solvabilité tout juste adéquate: Fitch estime que le ratio de fonds propres durs (selon la définition de Fitch) est tout juste acceptable au regard du profil de risque d'ATL. Les ratios de solvabilité souffrent d'une politique de versements de dividendes élevés. Fitch considère cependant qu'ATB soutiendrait ATL en cas de besoin.

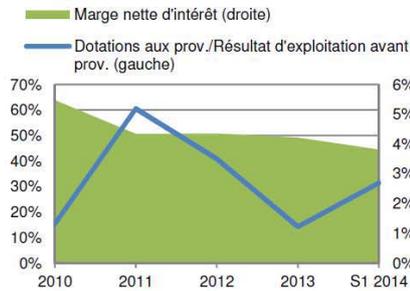
Une liquidité soutenue par les banques actionnaires: ATL se finance majoritairement par l'émission d'emprunts obligataires (80% du total de financement à fin juin 2014), ce qui la rend vulnérable à l'instabilité des marchés financiers. Nonobstant, Fitch considère que le soutien potentiel d'ATB permet de limiter le risque de refinancement.

Sensibilité des notes

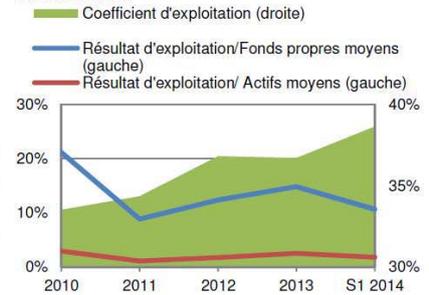
Un renforcement du contrôle d'ATB: Un relèvement des notes pourrait intervenir si ATB augmentait sensiblement sa participation au capital d'ATL. A l'inverse, les notes nationales d'ATL pourraient être abaissées si ATB réduisait cette participation, ou si AB diminuait fortement sa participation dans ATB (et par voie de conséquence dans ATL), ou encore si une dégradation des notes d'AB avait lieu.

Source: Arab Tunisian Lease; Fitch (à fin juin 2014, sauf mention contraire).

Marges

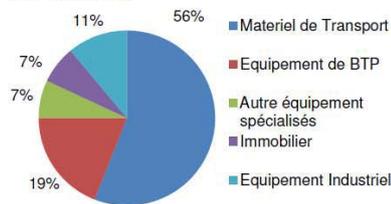


Rentabilité

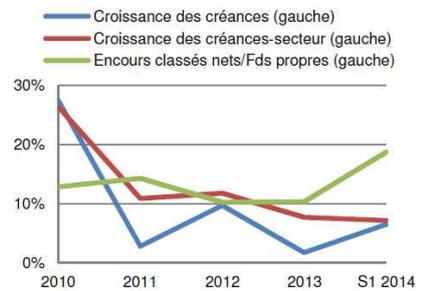


Portefeuille de crédits

(à fin juin 2014)

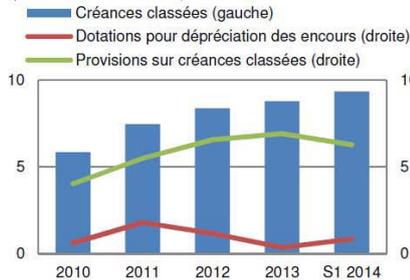


Crédit



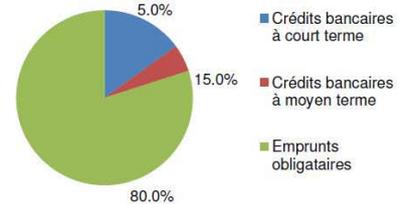
Qualité d'actifs

(% des encours bruts)

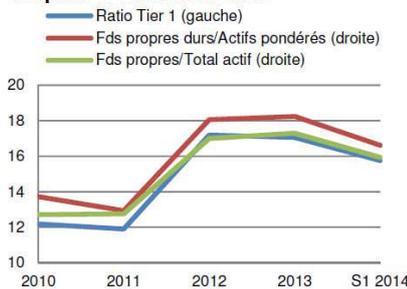


Ressources

(hors fonds propres) à fin juin 2014



Capital & Effet de levier



Critères Applicables

Global Financial Institutions Rating Criteria
(janvier 2014)

National Scale Ratings Criteria
(octobre 2013)

Arab Tunisian Lease Income Statement

	30 Jun 2014		31 Dec 2013		31 Dec 2012		31 Dec 2011		
	6 Months - Interim	Months - Interim	As % of	Year End	As % of	Year End	As % of	Year End	
	USDm	TNDm	Earning Assets	TNDm	Earning Assets	TNDm	Earning Assets	TNDm	
	Unaudited	Unaudited		Unqualified		Unqualified		Unqualified	
1. Interest Income on Loans	10.3	17.3	8.30	35.0	8.66	33.2	8.47	31.4	8.42
2. Other Interest Income	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.1	0.03
3. Dividend Income	0.1	0.1	0.05	0.1	0.02	0.0	0.00	0.0	0.00
4. Gross Interest and Dividend Income	10.3	17.4	8.35	35.1	8.69	33.2	8.47	31.5	8.45
5. Interest Expense on Customer Deposits	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
6. Other Interest Expense	5.7	9.6	4.61	18.2	4.50	16.6	4.24	16.6	4.45
7. Total Interest Expense	5.7	9.6	4.61	18.2	4.50	16.6	4.24	16.6	4.45
8. Net Interest Income	4.6	7.8	3.74	16.9	4.18	16.6	4.24	14.9	4.00
9. Net Gains (Losses) on Trading and Derivatives	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
10. Net Gains (Losses) on Other Securities	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
11. Net Gains (Losses) on Assets at FV through Income Statement	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
12. Net Insurance Income	0.0	0.0	0.00	0.1	0.02	0.1	0.03	0.0	0.00
13. Net Fees and Commissions	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
14. Other Operating Income	0.6	1.0	0.48	1.8	0.45	1.5	0.38	1.7	0.46
15. Total Non-Interest Operating Income	0.6	1.0	0.48	1.9	0.47	1.6	0.41	1.7	0.46
16. Personnel Expenses	1.2	2.0	0.96	4.2	1.04	3.8	0.97	3.1	0.83
17. Other Operating Expenses	0.8	1.4	0.67	2.7	0.67	2.9	0.74	2.6	0.70
18. Total Non-Interest Expenses	2.0	3.4	1.63	6.9	1.71	6.7	1.71	5.7	1.53
19. Equity-accounted Profit/ Loss - Operating	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
20. Pre-Impairment Operating Profit	3.2	5.4	2.59	11.9	2.95	11.5	2.94	10.9	2.92
21. Loan Impairment Charge	1.0	1.7	0.82	1.4	0.35	4.3	1.10	6.3	1.69
22. Securities and Other Credit Impairment Charges	0.0	0.0	0.00	0.3	0.07	0.4	0.10	0.3	0.08
23. Operating Profit	2.2	3.7	1.78	10.2	2.52	6.8	1.74	4.3	1.15
24. Equity-accounted Profit/ Loss - Non-operating	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
25. Non-recurring Income	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
26. Non-recurring Expense	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
27. Change in Fair Value of Own Debt	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
28. Other Non-operating Income and Expenses	0.1	0.1	0.05	0.1	0.02	(0.1)	(0.03)	0.5	0.13
29. Pre-tax Profit	2.3	3.8	1.82	10.3	2.55	6.7	1.71	4.8	1.29
30. Tax expense	0.8	1.3	0.62	3.8	0.94	2.1	0.54	1.3	0.35
31. Profit/Loss from Discontinued Operations	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
32. Net Income	1.5	2.5	1.20	6.5	1.61	4.6	1.17	3.5	0.94
33. Change in Value of AFS Investments	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
34. Revaluation of Fixed Assets	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
35. Currency Translation Differences	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
36. Remaining OCI Gains/(losses)	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
37. Fitch Comprehensive Income	1.5	2.5	1.20	6.5	1.61	4.6	1.17	3.5	0.94
38. Memo: Profit Allocation to Non-controlling Interests	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
39. Memo: Net Income after Allocation to Non-controlling Interests	1.5	2.5	1.20	6.5	1.61	4.6	1.17	3.5	0.94
40. Memo: Common Dividends Relating to the Period	0.0	0.0	0.00	3.6	0.89	3.4	0.87	3.4	0.91
41. Memo: Preferred Dividends Related to the Period	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-

Exchange rate

USD1 = TND1.68660

USD1 = TND1.64670

USD1 = TND1.55060

USD1 = TND1.49930

Arab Tunisian Lease
Balance Sheet

	30 Jun 2014			31 Dec 2013		31 Dec 2012		31 Dec 2011	
	6 Months - Interim	6 Months - Interim	As % of	Year End	As % of	Year End	As % of	Year End	As % of
	USDm	TNDm	Assets	TNDm	Assets	TNDm	Assets	TNDm	Assets
Assets									
A. Loans									
1. Residential Mortgage Loans	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
2. Other Mortgage Loans	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
3. Other Consumer/ Retail Loans	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
4. Corporate & Commercial Loans	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
5. Other Loans	249.2	420.3	97.38	394.7	95.82	387.9	96.68	353.5	91.96
6. Less: Reserves for Impaired Loans	15.7	26.4	6.12	27.3	6.63	25.5	6.36	19.4	5.05
7. Net Loans	233.5	393.9	91.27	367.4	89.20	362.4	90.33	334.1	86.91
8. Gross Loans	249.2	420.3	97.38	394.7	95.82	387.9	96.68	353.5	91.96
9. Memo: Impaired Loans included above	23.3	39.3	9.11	34.7	8.42	32.5	8.10	26.4	6.87
10. Memo: Loans at Fair Value included above	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
B. Other Earning Assets									
1. Loans and Advances to Banks	4.4	7.4	1.71	16.6	4.03	7.3	1.82	17.0	4.42
2. Reverse Repos and Cash Collateral	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
3. Trading Securities and at FV through Income	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
4. Derivatives	0.9	1.6	0.37	2.3	0.56	3.5	0.87	4.0	1.04
5. Available for Sale Securities	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
6. Held to Maturity Securities	10.2	17.2	3.99	17.7	4.30	18.6	4.64	17.7	4.60
7. Equity Investments in Associates	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
8. Other Securities	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
9. Total Securities	11.1	18.8	4.36	20.0	4.86	22.1	5.51	21.7	5.65
10. Memo: Government Securities included Above	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
11. Memo: Total Securities Pledged	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
12. Investments in Property	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
13. Insurance Assets	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
14. Other Earning Assets	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
15. Total Earning Assets	249.1	420.1	97.34	404.0	98.08	391.8	97.66	372.8	96.98
C. Non-Earning Assets									
1. Cash and Due From Banks	0.1	0.1	0.02	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
2. Memo: Mandatory Reserves included above	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
3. Foreclosed Real Estate	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
4. Fixed Assets	2.4	4.1	0.95	4.0	0.97	4.1	1.02	4.5	1.17
5. Goodwill	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
6. Other Intangibles	0.1	0.1	0.02	0.1	0.02	0.1	0.02	0.1	0.03
7. Current Tax Assets	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
8. Deferred Tax Assets	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
9. Discontinued Operations	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
10. Other Assets	4.3	7.2	1.67	3.8	0.92	5.2	1.30	7.0	1.82
11. Total Assets	255.9	431.6	100.00	411.9	100.00	401.2	100.00	384.4	100.00
Liabilities and Equity									
D. Interest-Bearing Liabilities									
1. Customer Deposits - Current	5.3	9.0	2.09	2.5	0.61	3.6	0.90	3.0	0.78
2. Customer Deposits - Savings	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
3. Customer Deposits - Term	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
4. Total Customer Deposits	5.3	9.0	2.09	2.5	0.61	3.6	0.90	3.0	0.78
5. Deposits from Banks	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	20.1	5.23
6. Repos and Cash Collateral	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
7. Other Deposits and Short-term Borrowings	55.5	93.6	21.69	108.6	26.37	124.0	30.91	40.3	10.48
8. Total Deposits, Money Market and Short-term Funding	60.8	102.6	23.77	111.1	26.97	127.6	31.80	63.4	16.49
9. Senior Debt Maturing after 1 Year	122.3	206.3	47.80	188.2	45.69	159.6	39.78	234.0	60.87
10. Subordinated Borrowing	9.4	15.9	3.68	15.4	3.74	15.4	3.84	15.0	3.90
11. Other Funding	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
12. Total Long Term Funding	131.7	222.2	51.48	203.6	49.43	175.0	43.62	249.0	64.78
13. Derivatives	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
14. Trading Liabilities	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
15. Total Funding	192.6	324.8	75.25	314.7	76.40	302.6	75.42	312.4	81.27
E. Non-Interest Bearing Liabilities									
1. Fair Value Portion of Debt	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
2. Credit impairment reserves	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
3. Reserves for Pensions and Other	0.1	0.1	0.02	0.1	0.02	0.1	0.02	1.2	0.31
4. Current Tax Liabilities	0.5	0.8	0.19	3.3	0.80	1.4	0.35	0.3	0.08
5. Deferred Tax Liabilities	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
6. Other Deferred Liabilities	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
7. Discontinued Operations	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
8. Insurance Liabilities	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
9. Other Liabilities	22.0	37.1	8.60	22.5	5.46	28.9	7.20	21.5	5.59
10. Total Liabilities	215.1	362.8	84.06	340.6	82.69	333.0	83.00	335.4	87.25
F. Hybrid Capital									
1. Pref. Shares and Hybrid Capital accounted for as Debt	n.a.	n.a.	-	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
2. Pref. Shares and Hybrid Capital accounted for as Equity	n.a.	n.a.	-	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
G. Equity									
1. Common Equity	40.8	68.8	15.94	71.3	17.31	68.2	17.00	49.0	12.75
2. Non-controlling Interest	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
3. Securities Revaluation Reserves	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
4. Foreign Exchange Revaluation Reserves	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
5. Fixed Asset Revaluations and Other Accumulated OCI	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
6. Total Equity	40.8	68.8	15.94	71.3	17.31	68.2	17.00	49.0	12.75
7. Total Liabilities and Equity	255.9	431.6	100.00	411.9	100.00	401.2	100.00	384.4	100.00
8. Memo: Fitch Core Capital	40.7	68.7	15.92	71.2	17.29	68.1	16.97	48.9	12.72
9. Memo: Fitch Eligible Capital	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-

Exchange rate USD1 = TND1.68660 USD1 = TND1.64670 USD1 = TND1.55060 USD1 = TND1.49930

Arab Tunisian Lease Summary Analytics

	30 Jun 2014 6 Months - Interim	31 Dec 2013 Year End	31 Dec 2012 Year End	31 Dec 2011 Year End
A. Interest Ratios				
1. Interest Income on Loans/ Average Gross Loans	8.49	8.83	8.94	8.94
2. Interest Expense on Customer Deposits/ Average Customer Deposits	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
3. Interest Income/ Average Earning Assets	8.51	8.77	8.71	8.61
4. Interest Expense/ Average Interest-bearing Liabilities	6.05	5.88	5.35	5.39
5. Net Interest Income/ Average Earning Assets	3.82	4.22	4.35	4.07
6. Net Int. Inc Less Loan Impairment Charges/ Av. Earning Assets	2.98	3.87	3.23	2.35
7. Net Interest Inc Less Preferred Stock Dividend/ Average Earning Asset	3.82	4.22	4.35	4.07
B. Other Operating Profitability Ratios				
1. Non-Interest Income/ Gross Revenues	11.36	10.11	8.79	10.24
2. Non-Interest Expense/ Gross Revenues	38.64	36.70	36.81	34.34
3. Non-Interest Expense/ Average Assets	1.63	1.69	1.70	1.48
4. Pre-impairment Op. Profit/ Average Equity	15.53	17.25	20.87	22.38
5. Pre-impairment Op. Profit/ Average Total Assets	2.58	2.91	2.92	2.83
6. Loans and securities impairment charges/ Pre-impairment Op. Profit	31.48	14.29	40.87	60.55
7. Operating Profit/ Average Equity	10.64	14.78	12.34	8.83
8. Operating Profit/ Average Total Assets	1.77	2.49	1.73	1.12
9. Taxes/ Pre-tax Profit	34.21	36.89	31.34	27.08
10. Pre-Impairment Operating Profit / Risk Weighted Assets	2.63	3.05	3.05	2.88
11. Operating Profit / Risk Weighted Assets	1.80	2.61	1.80	1.14
C. Other Profitability Ratios				
1. Net Income/ Average Total Equity	7.19	9.42	8.35	7.19
2. Net Income/ Average Total Assets	1.20	1.59	1.17	0.91
3. Fitch Comprehensive Income/ Average Total Equity	7.19	9.42	8.35	7.19
4. Fitch Comprehensive Income/ Average Total Assets	1.20	1.59	1.17	0.91
5. Net Income/ Av. Total Assets plus Av. Managed Securitized Assets	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
6. Net Income/ Risk Weighted Assets	1.22	1.66	1.22	0.93
7. Fitch Comprehensive Income/ Risk Weighted Assets	1.22	1.66	1.22	0.93
D. Capitalization				
1. Fitch Core Capital/ Risk Weighted Assets	16.61	18.24	18.05	12.93
2. Fitch Eligible Capital/ Risk Weighted Assets	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
3. Tangible Common Equity/ Tangible Assets	15.92	17.29	16.98	12.72
4. Tier 1 Regulatory Capital Ratio	15.76	17.06	17.20	11.87
5. Total Regulatory Capital Ratio	20.13	21.72	21.20	15.84
6. Core Tier 1 Regulatory Capital Ratio	15.76	17.06	17.20	11.87
7. Equity/ Total Assets	15.94	17.31	17.00	12.75
8. Cash Dividends Paid & Declared/ Net Income	0.00	55.38	73.91	97.14
9. Cash Dividend Paid & Declared/ Fitch Comprehensive Income	0.00	55.38	73.91	97.14
10. Cash Dividends & Share Repurchase/Net Income	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
11. Internal Capital Generation	7.33	4.07	1.76	0.20
E. Loan Quality				
1. Growth of Total Assets	4.78	2.67	4.37	(0.05)
2. Growth of Gross Loans	6.49	1.75	9.73	2.85
3. Impaired Loans/ Gross Loans	9.35	8.79	8.38	7.47
4. Reserves for Impaired Loans/ Gross Loans	6.28	6.92	6.57	5.49
5. Reserves for Impaired Loans/ Impaired Loans	67.18	78.67	78.46	73.48
6. Impaired loans less Reserves for Impaired Loans/ Fitch Core Capital	18.78	10.39	10.28	14.31
7. Impaired Loans less Reserves for Impaired Loans/ Equity	18.75	10.38	10.26	14.29
8. Loan Impairment Charges/ Average Gross Loans	0.84	0.35	1.16	1.79
9. Net Charge-offs/ Average Gross Loans	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
10. Impaired Loans + Foreclosed Assets/ Gross Loans + Foreclosed Ass	9.35	8.79	8.38	7.47
F. Funding and Liquidity				
1. Loans/ Customer Deposits	4,670.00	15,788.00	10,775.00	11,783.33
2. Interbank Assets/ Interbank Liabilities	n.a.	n.a.	n.a.	84.58
3. Customer Deposits/ Total Funding (excluding derivatives)	2.77	0.79	1.19	0.96
4. Liquidity Coverage Ratio	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
5. Net Stable Funding Ratio	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.

Arab Tunisian Lease Reference Data

	30 Jun 2014		31 Dec 2013		31 Dec 2012		31 Dec 2011		
	6 Months - Interim USDm	Interim months - Interim TNDm	As % of Assets	Year End TNDm	As % of Assets	Year End TNDm	As % of Assets	Year End TNDm	As % of Assets
i. Off-Balance Sheet Items									
1. Managed Securitised Assets Reported Off-Balance Sheet	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
2. Other off-balance sheet exposure to securitizations	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
3. Guarantees	6.8	11.5	2.66	20.0	4.86	20.0	4.99	20.0	5.20
4. Acceptances and documentary credits reported off-balance sheet	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
5. Committed Credit Lines	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
6. Other Contingent Liabilities	9.4	15.8	3.66	16.1	3.91	n.a.	-	n.a.	-
7. Total Business Volume	272.1	458.9	106.33	448.0	108.76	421.2	104.99	404.4	105.20
8. Memo: Risk Weighted Assets	245.2	413.6	95.83	390.4	94.78	377.2	94.02	378.2	98.39
9. Fitch Adjustments to Risk Weighted Assets	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
10. Fitch Adjusted Risk Weighted Assets	245.2	413.6	95.83	390.4	94.78	377.2	94.02	378.2	98.39
j. Average Balance Sheet									
Average Loans	241.6	407.5	94.42	396.3	96.21	371.5	92.60	351.4	91.42
Average Earning Assets	244.3	412.1	95.48	400.3	97.18	381.3	95.04	365.7	95.14
Average Assets	250.1	421.8	97.73	409.3	99.37	393.6	98.11	385.0	100.16
Average Managed Securitised Assets (OBS)	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Average Interest-Bearing Liabilities	189.6	319.8	74.10	309.6	75.16	310.3	77.34	307.9	80.10
Average Common equity	41.6	70.1	16.24	69.0	16.75	55.1	13.73	48.7	12.67
Average Equity	41.6	70.1	16.24	69.0	16.75	55.1	13.73	48.7	12.67
Average Customer Deposits	3.4	5.8	1.34	4.6	1.12	5.4	1.35	4.3	1.12
k. Maturities									
Asset Maturities:									
Loans & Advances < 3 months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Loans & Advances 3 - 12 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Loans and Advances 1 - 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Loans & Advances > 5 years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Debt Securities < 3 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Debt Securities 3 - 12 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Debt Securities 1 - 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Debt Securities > 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Loans & Advances to Banks < 3 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Loans & Advances to Banks 3 - 12 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Loans & Advances to Banks 1 - 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Loans & Advances to Banks > 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Liability Maturities:									
Retail Deposits < 3 months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Retail Deposits 3 - 12 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Retail Deposits 1 - 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Retail Deposits > 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Other Deposits < 3 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Other Deposits 3 - 12 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Other Deposits 1 - 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Other Deposits > 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Deposits from Banks < 3 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Deposits from Banks 3 - 12 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Deposits from Banks 1 - 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Deposits from Banks > 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Senior Debt Maturing < 3 months	32.9	55.5	12.86	57.5	13.96	n.a.	-	n.a.	-
Senior Debt Maturing 3-12 Months	22.5	38.0	8.80	51.1	12.41	n.a.	-	n.a.	-
Senior Debt Maturing 1-5 Years	100.3	169.1	39.18	141.9	34.45	n.a.	-	n.a.	-
Senior Debt Maturing > 5 Years	22.1	37.2	8.62	46.3	11.24	n.a.	-	n.a.	-
Total Senior Debt on Balance Sheet	177.8	299.8	69.46	296.8	72.06	n.a.	-	n.a.	-
Fair Value Portion of Senior Debt	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Covered Bonds	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Subordinated Debt Maturing < 3 months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Subordinated Debt Maturing 3-12 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Subordinated Debt Maturing 1-5 Year	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Subordinated Debt Maturing > 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Total Subordinated Debt on Balance Sheet	9.4	15.9	3.68	15.4	3.74	15.4	3.84	15.0	3.90
Fair Value Portion of Subordinated Debt	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
l. Equity Reconciliation									
1. Equity	40.8	68.8	15.94	71.3	17.31	68.2	17.00	49.0	12.75
2. Add: Pref. Shares and Hybrid Capital accounted for as Equity	n.a.	n.a.	-	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
3. Add: Other Adjustments	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
4. Published Equity	40.8	68.8	15.94	71.3	17.31	68.2	17.00	49.0	12.75
m. Fitch Eligible Capital Reconciliation									
1. Total Equity as reported (including non-controlling interests)	40.8	68.8	15.94	71.3	17.31	68.2	17.00	49.0	12.75
2. Fair value effect incl in own debt/borrowings at fv on the B/S- CC only	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
3. Non-loss-absorbing non-controlling interests	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
4. Goodwill	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
5. Other intangibles	0.1	0.1	0.02	0.1	0.02	0.1	0.02	0.1	0.03
6. Deferred tax assets deduction	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
7. Net asset value of insurance subsidiaries	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
8. First loss tranches of off-balance sheet securitizations	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
9. Fitch Core Capital	40.7	68.7	15.92	71.2	17.29	68.1	16.97	48.9	12.72
10. Eligible weighted Hybrid capital	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
11. Government held Hybrid Capital	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
12. Fitch Eligible Capital	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-

Exchange Rate

USD1 = TND1.68660

USD1 = TND1.64670

USD1 = TND1.55060

USD1 = TND1.49930

The ratings above were solicited by, or on behalf of, the issuer, and therefore, Fitch has been compensated for the provision of the ratings.

ALL FITCH CREDIT RATINGS ARE SUBJECT TO CERTAIN LIMITATIONS AND DISCLAIMERS. PLEASE READ THESE LIMITATIONS AND DISCLAIMERS BY FOLLOWING THIS LINK: [HTTPS://FITCHRATINGS.COM/UNDERSTANDINGCREDITRATINGS](https://fitchratings.com/understandingcreditratings). IN ADDITION, RATING DEFINITIONS AND THE TERMS OF USE OF SUCH RATINGS ARE AVAILABLE ON THE AGENCY'S PUBLIC WEB SITE AT WWW.FITCHRATINGS.COM. PUBLISHED RATINGS, CRITERIA, AND METHODOLOGIES ARE AVAILABLE FROM THIS SITE AT ALL TIMES. FITCH'S CODE OF CONDUCT, CONFIDENTIALITY, CONFLICTS OF INTEREST, AFFILIATE FIREWALL, COMPLIANCE, AND OTHER RELEVANT POLICIES AND PROCEDURES ARE ALSO AVAILABLE FROM THE CODE OF CONDUCT SECTION OF THIS SITE. FITCH MAY HAVE PROVIDED ANOTHER PERMISSIBLE SERVICE TO THE RATED ENTITY OR ITS RELATED THIRD PARTIES. DETAILS OF THIS SERVICE FOR RATINGS FOR WHICH THE LEAD ANALYST IS BASED IN AN EU-REGISTERED ENTITY CAN BE FOUND ON THE ENTITY SUMMARY PAGE FOR THIS ISSUER ON THE FITCH WEBSITE.

Copyright © 2015 by Fitch, Inc., Fitch Ratings Ltd. and its subsidiaries. 33 Whitehall Street, NY, NY 10004. Telephone: 1-800-753-4824, (212) 908-0500. Fax: (212) 480-4435. Reproduction or retransmission in whole or in part is prohibited except by permission. All rights reserved. In issuing and maintaining its ratings, Fitch relies on factual information it receives from issuers and underwriters and from other sources Fitch believes to be credible. Fitch conducts a reasonable investigation of the factual information relied upon by it in accordance with its ratings methodology, and obtains reasonable verification of that information from independent sources, to the extent such sources are available for a given security or in a given jurisdiction. The manner of Fitch's factual investigation and the scope of the third-party verification it obtains will vary depending on the nature of the rated security and its issuer, the requirements and practices in the jurisdiction in which the rated security is offered and sold and/or the issuer is located, the availability and nature of relevant public information, access to the management of the issuer and its advisers, the availability of pre-existing third-party verifications such as audit reports, agreed-upon procedures letters, appraisals, actuarial reports, engineering reports, legal opinions and other reports provided by third parties, the availability of independent and competent third-party verification sources with respect to the particular security or in the particular jurisdiction of the issuer, and a variety of other factors. Users of Fitch's ratings should understand that neither an enhanced factual investigation nor any third-party verification can ensure that all of the information Fitch relies on in connection with a rating will be accurate and complete. Ultimately, the issuer and its advisers are responsible for the accuracy of the information they provide to Fitch and to the market in offering documents and other reports. In issuing its ratings Fitch must rely on the work of experts, including independent auditors with respect to financial statements and attorneys with respect to legal and tax matters. Further, ratings are inherently forward-looking and embody assumptions and predictions about future events that by their nature cannot be verified as facts. As a result, despite any verification of current facts, ratings can be affected by future events or conditions that were not anticipated at the time a rating was issued or affirmed.

The information in this report is provided "as is" without any representation or warranty of any kind. A Fitch rating is an opinion as to the creditworthiness of a security. This opinion is based on established criteria and methodologies that Fitch is continuously evaluating and updating. Therefore, ratings are the collective work product of Fitch and no individual, or group of individuals, is solely responsible for a rating. The rating does not address the risk of loss due to risks other than credit risk, unless such risk is specifically mentioned. Fitch is not engaged in the offer or sale of any security. All Fitch reports have shared authorship. Individuals identified in a Fitch report were involved in, but are not solely responsible for, the opinions stated therein. The individuals are named for contact purposes only. A report providing a Fitch rating is neither a prospectus nor a substitute for the information assembled, verified and presented to investors by the issuer and its agents in connection with the sale of the securities. Ratings may be changed or withdrawn at anytime for any reason in the sole discretion of Fitch. Fitch does not provide investment advice of any sort. Ratings are not a recommendation to buy, sell, or hold any security. Ratings do not comment on the adequacy of market price, the suitability of any security for a particular investor, or the tax-exempt nature or taxability of payments made in respect to any security. Fitch receives fees from issuers, insurers, guarantors, other obligors, and underwriters for rating securities. Such fees generally vary from US\$1,000 to US\$750,000 (or the applicable currency equivalent) per issue. In certain cases, Fitch will rate all or a number of issues issued by a particular issuer, or insured or guaranteed by a particular insurer or guarantor, for a single annual fee. Such fees are expected to vary from US\$10,000 to US\$1,500,000 (or the applicable currency equivalent). The assignment, publication, or dissemination of a rating by Fitch shall not constitute a consent by Fitch to use its name as an expert in connection with any registration statement filed under the United States securities laws, the Financial Services and Markets Act 2000 of the United Kingdom, or the securities laws of any particular jurisdiction. Due to the relative efficiency of electronic publishing and distribution, Fitch research may be available to electronic subscribers up to three days earlier than to print subscribers.

Echelle de notation

MAGHREB RATING	Member of Fitch Ratings Group
ECHELLE DE NOTATION NATIONALE TUNISIENNE	

NOTES COURT TERME (échéance inférieure à 12 mois)	
F1+(tun) F1(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dette dans le pays. Dans le cas où les émetteurs présentent une solvabilité particulièrement forte, un signe "+" peut compléter la note F1.
F2(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est satisfaisante, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, la marge de sécurité est moins importante que pour les créances notées F1.
F3(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.
B(tun)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure est très sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières.
C(tun)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables.
D(tun)	Créances dont le défaut de paiement est constaté ou imminent.

NOTES LONG TERME (échéance supérieure à 12 mois)	
AAA(tun)	Créances auxquelles on attribue la note la plus élevée. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cette note est habituellement attribuée aux émissions de l'Etat ou garanties par lui.
AA+(tun) AA(tun) AA-(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est très forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le risque de défaut lié à ces créances ne présente pas de différence significative avec celui des créances notées "AAA". Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
A+(tun) A(tun) A-(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des conditions économiques pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances des catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BBB+(tun) BBB(tun) BBB-(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BB+(tun) BB(tun) BB-(tun)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts reste sensible à l'évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières. Les signes "+" et "-" peuvent être utilisés pour marquer des nuances de qualité.
B+(tun) B(tun) B-(tun)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le principal et les intérêts sont pour le moment payés en temps et en heure, mais la marge de sécurité est faible et dépend d'une persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
CCC+(tun) CCC(tun) CCC-(tun) CC(tun) C(tun)	Créances pour lesquelles la possibilité d'un défaut de paiement est perceptible, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le paiement en temps et en heure du principal et des intérêts repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" dans la catégorie de notes CCC marquent des nuances de qualité.
DDD(tun) DD(tun) D(tun)	Créances dont le défaut de paiement est constaté.

Mise sous surveillance : La mise sous surveillance d'une note a pour objet de signaler aux investisseurs qu'il existe une forte possibilité de changement de cette note et d'indiquer le sens probable de ce changement : la surveillance est qualifiée de "positive" pour signaler la possibilité d'un relèvement de la note, de "négative" pour indiquer un abaissement probable. La mise sous surveillance a vocation à être temporaire.

Les notes n'expriment que l'appréciation de Maghreb Rating sur la capacité de la société à honorer en temps et en heure les échéances de remboursement de sa dette et ne comportent aucune appréciation sur le rendement dont les porteurs de titres de dette sont susceptibles de bénéficier. Ces notes sont formulées à partir des informations qui lui sont communiquées par la société et dont Maghreb Rating ne garantit ni l'exactitude ni le caractère complet. A tout moment, Maghreb Rating pourra si elle le juge fondé à partir des informations dont elle dispose, modifier les notes à la hausse ou à la baisse, cette modification pouvant être précédée d'une mise sous surveillance accompagnée ou non d'une indication de tendance.

2.2.15. Mode de placement

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée et seront reçues, aux guichets de l'Arab Financial Consultants, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, et la BNA Capitaux, intermédiaires en bourse.

2.2.16. Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires. Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

2.2.17. Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales. En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément aux dispositions du paragraphe II de l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable, les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre de comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

2.3. Renseignements généraux

2.3.1. Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «ATL 2015-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par AFC, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt et la quantité y afférente.

2.3.2. Marché des titres

Au 31/03/2015, il existe 10 emprunts obligataires en cours, émis par l'ATL et cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis sur 18 lignes de cotation.

Il s'agit de :

Intitulé	Montant de l'emprunt (en DT)	Notation	Date de jouissance	Échéance annuelle	Encours au 31/12/2013 (en DT)	Encours au 31/12/2014 (en DT)
"ATL 2008 subordonné " – 10 ans** - Taux:7%	1000000	BB+	22/08/2008	22-août	15 000 000	12 000 000
"ATL 2008 subordonné " – 10 ans** - Taux : TMM+1,5%	14000000					
"ATL 2009/2" – 7 ans* - Taux:5,25%	11 600 000	BBB	25/09/2009	25-sept	12 000 000	8 000 000
"ATL 2009/2" – 7 ans* - Taux : TMM+0,75%	8 400 000					
"ATL 2010/1" - 5 ans - Taux: 5,25%	40 019 000	BBB	09/08/2010	09-août	30 000 000	15 000 000
"ATL 2010/1" - 5 ans - Taux: TMM + 0,75%	34 981 000					
"ATL 2010/2" - 7 ans* - Taux: 5,50%	25 950 000	BBB	30/12/2010	30-déc	28 000 000	21 000 000
"ATL 2010/2" - 7 ans* - Taux: TMM +1%	9 050 000					
"ATL 2011" – 7 ans* - Taux: 6,25%	30000000	BBB	13/02/2012	13-févr	30 000 000	30 000 000
"ATL 2012/1" - 5 ans - Taux: 6,15%	30 000 000	BBB	31/05/2012	31-mai	24 000 000	18 000 000
"ATL 2013/1" - 7 ans* - Taux: 6,8%	29800000	BBB	22/04/2013	22-avr	30 000 000	30 000 000
"ATL 2013/1" - 7 ans* - Taux: TMM +1,9%	200 000					
"ATL 2013/2" - 7 ans* - Taux: 7,2%	26000000	BBB	15/11/2013	15-nov	36 000 000	36 000 000
"ATL 2013/2" - 7 ans* - Taux: TMM+1,9%	10000000					
"ATL 2014/1" - 5 ans - Taux: 7,30%	20 000 000	BBB	17/03/2014	17-mars	-	20 000 000
"ATL 2014/2" cat A-5 ans - Taux: 7,20%	6 570 000					
"ATL 2014/2" cat B-5 ans - Taux: TMM+1,9%	4 000 000	BBB	19/05/2014	19-mai	-	20 000 000
"ATL 2014/2" cat C-7 ans* - Taux: 7,35%	9 430 000					
Total					205 000 000	210 000 000

* dont deux ans de franchise

** dont 5 ans de franchise

Par ailleurs, l'ATL a clôturé en date du 22 janvier 2015 l'emprunt obligataire « ATL 2014-3 ». Cet emprunt n'est pas encore négociable à la bourse de Tunis.

Il n'existe pas des titres émis par l'émetteur qui sont négociés sur des marchés des titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, La société ATL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « AFC » de demander l'admission des obligations souscrites à l'emprunt «ATL 2015-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

2.3.3. Prise en charge des obligations par TUNISIE CLEARING

L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « ATL 2015-1», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

2.3.4. Tribunal compétent en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

2.3.5. Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

2.3.6. Structure des souscripteurs à l'emprunt obligataire ATL 2014-3

Catégorie	Nombre des souscripteurs	Nombre d'obligations	Montant souscrit en DT	%
Assurance	9	75 700	7 570 000	18,9%
Banques	4	80 000	8 000 000	20,0%
FCP	7	12 300	1 230 000	3,1%
SICAV	14	202 000	20 200 000	50,5%
Institution spécialisée	1	30 000	3 000 000	7,5%
Total	35	400 000	40 000 000	100,0%

Chapitre 3 : RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL

3.1. Renseignements à caractère général concernant le capital social

- **Capital social** : 25 000 000 dinars
- **Nombre d'actions** : 25 000 000 actions
- **Nominal** : 1 dinar
- **Forme des actions** : Nominative
- **Libération** : intégrale
- **Catégorie** : actions ordinaires
- **Jouissance** : 1er janvier 2014

3.2. Répartition du capital social et des droits de vote au 28/02/2015

3.2.1. Structure de capital au 28/02/2015

Actionnaires	Nombre d'actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT	% du capital et des droits de vote
Actionnaires tunisiens	1 652	24 990 289	24 990 289	99,96%
<i>Personnes morales</i>	85	18 064 051	18 064 051	72,26%
Ayant 3% et plus	5	15 008 442	15 008 442	60,03%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	6	1 621 524	1 621 524	6,49%
Public ayant au maximum 0,5%	74	1 434 085	1 434 085	5,74%
<i>Personnes physiques</i>	1 567	6 926 238	6 926 238	27,70%
Ayant 3% et plus	1	1 779 006	1 779 006	7,12%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	3	1 512 228	1 512 228	6,05%
Public ayant au maximum 0,5%	1 563	3 635 004	3 635 004	14,54%
Actionnaires étrangers	8	9 711	9 711	0,04%
<i>Personnes morales</i>	0	0	0	0,00%
Ayant 3% et plus	0	0	0	0,00%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	0	0	0	0,00%
Public ayant au maximum 0,5%	0	0	0	0,00%
<i>Personnes physiques</i>	8	9 711	9 711	0,04%
Ayant 3% et plus	0	0	0	0,00%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	0	0	0	0,00%
Public ayant au maximum 0,5%	8	9 711	9 711	0,04%
Rompus	0	0	0	0,00%
TOTAUX	1 660	25 000 000	25 000 000	100,00%

3.2.2. Liste des actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital et des droits de vote au 28/02/2015

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT	% du capital et des droits de vote
Arab Tunisian Bank "ATB"	8 154 021	8 154 021	32,62%
ENNAKL Automobiles	2 666 921	2 666 921	10,67%
Banque Nationale Agricole	2 500 000	2 500 000	10,00%
DRISS MOHAMED SADOK	1 779 006	1 779 006	7,12%
SEFINA SICAF	937 500	937 500	3,75%
PIRECO	750 000	750 000	3,00%
Total	16 787 448	16 787 448	67,15%

3.2.3. Pourcentage du capital et des droits de vote détenus par l'ensemble des membres du conseil d'administration et de direction au 28/02/2015

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT	% du capital et des droits de vote
Président			
M. Slimene BETTAIEB	2 030	2 030	0,01%
Administrateurs			
Arab Tunisian Bank	8 154 021	8 154 021	32,62%
Société ENNAKL	2 666 921	2 666 921	10,67%
M. Fethi BLANCO (mandaté par ATB)	0	0	0,00%
Banque Nationale Agricole	2 500 000	2 500 000	10,00%
M. Ammar Tlili (mandaté par la BNA)	0	0	0,00%
SEFINA SICAF	937 500	937 500	3,75%
Mme Maha Najjar Tajina (mandaté par ATB)	0	0	0,00%
ATI SICAF	35 000	35 000	0,14%
M. Ezzeddine Saidane (membre indépendant)	15 000	15 000	0,06%
M. Laaroussi Bouziri (membre indépendant)	1 464	1 464	0,01%
M. Ridha ZERZRI (membre représentant les actionnaires minoritaires)	38 000	38 000	0,15%

3.2.4. Nombre d'actionnaires

Au 28/02/2015, le capital social de l'ATL est réparti entre 1660 actionnaires, dont :

- ✓ 85 personnes morales
- ✓ 1575 personnes physiques

Chapitre 4 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE L'ATL

4.1. Description de l'activité de l'ATL au 31/12/2014

4.1.1. Situation de l'ATL par rapport au secteur du leasing au 31/12/2014

Les parts de marché de l'ATL en termes d'approbations et de mises en force ont augmenté passant respectivement de 12,1% et 13,4% au 31/12/2013 à 12,4% et 13,7% au 31/12/2014.

La part de marché des encours a diminué passant de 14,1% au 31/12/2013 à 13,8% au 31/12/2014.

En MDT	Ensemble du secteur*			ATL			Part de l'ATL		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014
Approbations	1 747,8	1 759,0	1 963,0	227,6	213,4	242,8	13,0%	12,1%	12,4%
Mises en force	1 394,3	1 417,0	1 606,0	207,0	190,3	220,7	14,8%	13,4%	13,7%
Encours**	2 414,9	2 601,0	2 869,0	360,8	367,9	397,0	14,9%	14,1%	13,8%

*Source : CIL

**C'est l'encours financier de tout le portefeuille (courant et classé)

4.1.2. Evolution des approbations

La répartition des approbations par type de produit se présente comme suit :

Evolution des approbations

	2012		2013		2014		Evolution 2014/2013
	Montant (MDT)	Part	Montant (MDT)	Part	Montant (MDT)	Part	
Approbations mobilières	218,8	96,1%	200,9	94,1%	236,0	97,2%	17,5%
Approbations Immobilières	8,8	3,9%	12,5	5,9%	6,8	2,8%	-45,6%
Total	227,6	100,0%	213,4	100,0%	242,8	100,0%	13,8%

Répartition sectorielle des approbations

	2012		2013		2014		Evolution 2014/2013
	Montant (MDT)	Part	Montant (MDT)	Part	Montant (MDT)	Part	
Agricole	22,1	9,7%	21,8	10,2%	23,6	9,7%	8,3%
BTP	44,7	19,6%	36,4	17,1%	37,2	15,3%	2,2%
Industrie	21,4	9,4%	13,4	6,3%	30,2	12,4%	125,4%
Service	117,4	51,6%	118,6	55,6%	130,6	53,8%	10,1%
Tourisme	22,0	9,7%	23,2	10,9%	21,2	8,7%	-8,6%
Total	227,6	100,0%	213,4	100,0%	242,8	100,0%	13,8%

Répartition des approbations par type d'équipement

	2012		2013		2014		Evolution 2014/2013
	Montant (MDT)	Part	Montant (MDT)	Part	Montant (MDT)	Part	
MOBILIER							
Matériel de transport lourd	51,0	22,4%	35,9	16,8%	47,9	19,7%	33,4%
Matériel de transport léger	88,1	38,7%	94,2	44,1%	115,1	47,4%	22,2%
Matériel industriel	16,8	7,4%	11,5	5,4%	21,3	8,8%	85,2%
Matériel médical	14,9	6,5%	17,5	8,2%	11,4	4,7%	-34,9%
Matériel de BTP	42,0	18,5%	40,3	18,9%	40,3	16,6%	0,0%
Autres	6,0	2,6%	1,5	0,7%	0,0	0,0%	-100,0%
Sous-total	218,8	96,1%	200,9	94,1%	236,0	97,2%	17,5%
IMMOBILIER	8,8	3,9%	12,5	5,9%	6,8	2,8%	-45,6%
Sous-total	8,8	3,9%	12,5	5,9%	6,8	2,8%	-45,6%
Total	227,6	100,0%	213,4	100,0%	242,8	100,0%	13,8%

4.1.3. Evolution des Mises En Forces

Au 31/12/2014, le montant des mises en force a enregistré une progression de 16% par rapport à l'année 2013, passant de 190,3 MDT à 220,7 MDT.

La structure des mises en force par type de matériel se présente comme suit :

Répartition sectorielle des mises en force

	2012		2013		2014		Evolution 2014/2013
	Montant (MDT)	Part	Montant (MDT)	Part	Montant (MDT)	Part	
Agricole	21,5	10,4%	19,6	10,3%	22,3	10,1%	13,8%
BTP	36,2	17,5%	34,8	18,3%	32,6	14,8%	-6,3%
Industrie	17,2	8,3%	13,7	7,2%	26,1	11,8%	90,5%
Service	114,4	55,3%	103,1	54,2%	124,1	56,2%	20,4%
Tourisme	17,7	8,6%	19,1	10,0%	15,6	7,1%	-18,3%
Total	207,0	100,0%	190,3	100,0%	220,7	100,0%	16,0%

Répartition des mises en force par type d'équipement

	2012		2013		2014		Evolution 2014/2013
	Montant (MDT)	Part	Montant (MDT)	Part	Montant (MDT)	Part	
MOBILIER							
Matériel de transport lourd	47,2	22,8%	31,0	16,3%	40,9	18,5%	31,9%
Matériel de transport léger	84,3	40,7%	85,4	44,9%	107,3	48,6%	25,6%
Matériel industriel	13,2	6,4%	12,1	6,4%	16,4	7,4%	35,5%
Matériel médical	19,1	9,2%	11,7	6,1%	15,3	6,9%	30,8%
Matériel de BTP	34,3	16,6%	38,6	20,3%	34,3	15,5%	-11,1%
Autres	1,0	0,5%	1,5	0,8%	0,0	0,0%	-100,0%
Sous-total	199,1	96,2%	180,3	94,7%	214,2	97,1%	18,8%
IMMOBILIER	7,9	3,8%	10,0	5,3%	6,5	2,9%	-35,0%
Sous-total	7,9	3,8%	10,0	5,3%	6,5	2,9%	-35,0%
Total	207,0	100,0%	190,3	100,0%	220,7	100,0%	16,0%

4.1.4. Evolution des encours financiers

Répartition de l'encours financier par secteur

	2012		2013		2014		Evolution 2014/2013
	Montant (MDT)	Part	Montant (MDT)	Part	Montant (MDT)	Part	
Agricole	41,3	11,4%	42,4	11,5%	40,5	10,2%	-4,5%
BTP	62,3	17,3%	63,7	17,3%	64,5	16,2%	1,3%
Industrie	29,2	8,1%	26,8	7,3%	37,4	9,4%	39,6%
Service	204,5	56,7%	210,2	57,1%	230,5	58,1%	9,7%
Tourisme	23,5	6,5%	24,8	6,7%	24,1	6,1%	-2,8%
Total	360,8	100,0%	367,9	100,0%	397,0	100,0%	7,9%

Répartition de l'encours financier par type d'équipement

	2012		2013		2014		Evolution 2014/2013
	Montant (MDT)	Part	Montant (MDT)	Part	Montant (MDT)	Part	
MOBILIER							
Matériel de transport lourd	63,7	17,7%	64,0	17,4%	69,2	17,4%	8,1%
Matériel de transport léger	139,1	38,6%	143,9	39,1%	160,0	40,3%	11,2%
Matériel industriel	21,0	5,8%	24,0	6,5%	28,7	7,2%	19,6%
Matériel médical	43,0	11,9%	44,0	12,0%	46,5	11,7%	5,7%
Matériel de BTP	58,9	16,3%	66,0	17,9%	67,6	17,0%	2,4%
Autres	16,0	4,4%	2,5	0,7%	0,0	0,0%	-100,0%
Sous-total	341,7	94,7%	344,4	93,6%	372,0	93,7%	8,0%
IMMOBILIER	19,1	5,3%	23,5	6,4%	25,0	6,3%	6,4%
Sous-total	19,1	5,3%	23,5	6,4%	25,0	6,3%	6,4%
Total	360,8	100,0%	367,9	100,0%	397,0	100,0%	7,9%

Evolution des engagements de la société entre 2012, 2013 et 2014

	2014 **	2013	2012
Créances courantes (classe 0 et 1) (Bilan et Hors Bilan)*	379 677 128	365 678 929	372 454 852
Créances classées (1)*	38 756 231	34 390 387	32 159 620
<i>Classe 2</i>	5 783 210	6 110 765	5 169 474
<i>Classe 3</i>	6 369 342	2 026 761	3 591 503
<i>Classe 4</i>	26 603 679	26 252 861	23 398 643
Total des engagements (Bilan et Hors Bilan) (2)*	418 433 359	400 069 316	404 614 472
Total brut des créances (Bilan) (3)*	395 698 902	392 250 152	384 356 217
Provisions et agios réservés sur créances classées (4)	26 680 974	24 200 786	22 447 161
<i>Provisions affectées</i>	23 710 650	21 536 014	20 097 190
<i>Produits réservés</i>	2 970 324	2 664 772	2 349 971
Provisions collectives (5)	3 080 521	3 080 521	3 080 521
Engagements nets (2)-(4)-(5)	388 671 864	372 788 009	379 086 790
Ratio des créances classées (1)/(3)	9,79%	8,77%	8,37%
Ratio de couverture des créances classées (le cumul des produits réservés et des provisions sur créances classées) (4)/(1)	68,84%	70,37%	69,80%

*En tenant compte des avances reçues

** données provisoires

4.2. Indicateurs d'activité au 31/12/2014

En mDT

	Quatrième trimestre			Cumul au 31/12/2014		
	2 013	2 014	variation	2 013	2014(1)	variation
Total Approbations	55 044	40 949	-25,6%	213 409	242 754	13,8%
Sous total Approbations Mobilières	52 538	39 775	-24,3%	200 916	235 976	17,5%
Agriculture	6 242	3 032	-51,4%	21 806	23 246	6,6%
Bâtiments & travaux publics	10 257	11 304	10,2%	36 257	36 881	1,7%
Industrie	3 806	1 620	-57,4%	13 266	30 168	127,4%
Service et commerce	29 088	21 254	-26,9%	106 834	125 659	17,6%
Tourisme	3 145	2 565	-18,4%	22 753	20 022	-12,0%
Sous total Approbations Immobilières	2 506	1 174	-53,2%	12 493	6 778	-45,7%
Agriculture		114			314	
Bâtiments & travaux publics				109	337	209,2%
Industrie		60		150	60	-60,0%
Service et commerce	2 506	0	-100,0%	11 757	4 917	-58,2%
Tourisme		1 000		477	1 150	141,1%
Total Mises en Force	35 548	51 033	43,6%	190 258	220 649	16,0%
Sous total Mises en Force Mobilières	35 248	47 047	33,5%	180 256	214 182	18,8%
Agriculture	4 805	3 670	-23,6%	19 559	21 940	12,2%
Bâtiments & travaux publics	6 767	9 275	37,1%	34 630	32 233	-6,9%
Industrie	2 975	7 507	152,3%	13 572	26 121	92,5%
Service et commerce	19 727	25 791	30,7%	93 865	118 420	26,2%
Tourisme	974	804	-17,5%	18 630	15 468	-17,0%
Sous total Mises en Force Immobilières	300	3 986	1228,7%	10 002	6 467	-35,3%
Agriculture		314		25	314	1156,0%
Bâtiments & travaux publics				109	337	209,2%
Industrie				150		-100,0%
Service et commerce	300	3 672	1124,0%	9 227	5 666	-38,6%
Tourisme				491	150	-69,5%
Total des engagements				400 069	418 433	4,6%
Engagements courants*				365 678	379 677	3,8%
Engagements classés				34 391	38 756	12,7%
Trésorerie nette				16 602	14 225	-14,3%
Ressources d'emprunts (2)				305 528	327 425	7,2%
Capitaux propres (3)				64 798	66 321	2,4%
Revenus Bruts de leasing	56 235	63 061	12,1%	204 547	211 205	3,3%
Revenus Nets de leasing	11 162	10 729	-3,9%	36 262	37 711	4,0%
Produits Nets de leasing (4)	7 117	4 666	-34,4%	18 826	17 808	-5,4%
Total des charges d'exploitation	1 840	1 742	-5,3%	7 050	6 889	-2,3%

(1) Données non auditées

(2) Les ressources d'emprunts sont constituées de l'encours en principal des emprunts courants et non courants

(3) Les capitaux propres sont déterminés compte non tenu du résultat de la période

(4) Les produits nets de leasing sont les revenus nets de leasing majorés des autres produits d'exploitation et des produits des placements et diminués des charges financières nettes.

* Les engagements courants (encours+impayés) sont constitués des Créances courantes (classe 0 et 1) (Bilan et Hors Bilan) en tenant compte des avances reçues.

Faits saillants de l'année 2014 :

- Les mises en force de l'année ont progressé de 16% ;
- Les produits nets de leasing ont enregistré une légère baisse de 5,4% par l'effet de l'augmentation du coût de refinancement.

4.3. Analyse des performances réalisées au 31/12/2014 par rapport aux prévisions relatives à l'exercice 2014:

La confrontation des réalisations au 31/12/2014 reflétées par les indicateurs d'activité avec les prévisions établies pour l'année 2014 telles que publiées au niveau du document de référence «ATL 2014» fait ressortir les taux de réalisation suivants :

	Prévisions année 2014 en mDT	Indicateurs d'activité au 31/12/2014 en mDT	Pourcentage de réalisation	Observations
Mises en force	210 000	220 649	105,1%	L'augmentation des MEF de 5,1% par rapport aux objectifs a été réalisée pendant le dernier trimestre de 2014 et n'a pas ainsi permis de réaliser les revenus escomptés pour l'exercice 2014
Produits Nets de Leasing	19 144	17 808	93,0%	
Ressources d'emprunts	334 373	327 425	97,9%	Les besoins en refinancement ont été limités par l'amélioration du taux de recouvrement et l'augmentation du délai de règlement des fournisseurs
Capitaux propres	66 321	66 321	100,0%	

Chapitre 5 : ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES

5.1. Conseil d'Administration

5.1.1. Membres des organes d'administration

Membres*	Qualité	Représenté par	Mandat	Adresse
M.Slimene BETTAIEB	Président	Lui-même	2012-2014	Tunis
Arab Tunisian Bank	Membre	M.Abdelwahed GOUIDER**	2012-2014	Tunis
Société ENNAKL	Membre	M.Kaies MARRAKCHI	2012-2014	Tunis
M.Fethi BLANCO	Membre mandaté par l'ATB	Lui même	2012-2014	Tunis
Banque Nationale Agricole	Membre	M. Faouzi GUEBLI	2012-2014	Tunis
M. Ammar Tlili	Membre, mandaté par la BNA	Lui même	2012-2014	Tunis
SEFINA SICAF	Membre	M. Férid ABBES	2012-2014	Tunis
Mme Maha Najjar Tajina**	Membre, mandaté par l'ATB	Elle-même	2012-2014	Tunis
ATI SICAF	Membre	M. Adel BEN YOUSSEF	2012-2014	Tunis
M. Ezzeddine Saidane	Membre indépendant	Lui même	2012-2014	Tunis
M. Laaroussi Bouziri	Membre indépendant	Lui même	2012-2014	Tunis
M. Ridha ZERZERI	Représentant des actionnaires minoritaires	Lui même	2012-2014	Tunis

*Nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30/06/2012

**Madame Maha Najjar Tajina a été mandatée par l'ATB au poste d'administrateur à titre personnel en remplacement de Monsieur Abdelwahed Guider lui-même ayant remplacé feu Jamel Jenana entant qu'administrateur représentant de l'ATB à partir du 16/12/2014.

L'AGO du 30/06/2012 a décidé de nommer M. Mohamed Sadok DRISS, en qualité de conseiller auprès du Conseil d'Administration, et ce, pour la période 2012-2014

5.1.2. Fonction des membres et des organes d'administration et de direction dans la société

Membres	Qualité	Mandat	Adresse
M. Slimene BETTAIEB	Président Directeur Général	2012 - 2014	Tunis
M. Zouheir TANBOURA	Directeur Général Adjoint	Depuis 2000	Tunis

Les autres membres des organes d'administration et de direction n'ont pas de fonction dans la société.

5.1.3. Principales activités exercées en dehors de la société au cours des 3 dernières années

Membres	Fonction exercée en dehors de la société au cours des 3 dernières années
M. Slimene BETTAIEB	Néant
M. Fethi BLANCO	Directeur à l'ATB
M. Kaies Mrrakchi	Directeur à la société ENNAKL
M. Ammar Tlili	Directeur Général Adjoint à la BNA
M. Abdelwaheb GOUIDER	Directeur à l'ATB
M. Adel BEN YOUSSEF	Directeur à l'ATB
M. Ezzeddine SAIDANE	Directeur général de la société DIRECTWAY consulting
M. Laaroussi BOUZIRI	Directeur général de la STUSID Bank
M. Ridha ZERZERI	Groupe ZERZERI, Administrateur à l'ATB
M. Zouheir TANBOURA	Néant
M.Faouzi Guebli	Directeur à la BNA
M.Ferid Abbes	A la tête du groupe Abbes
Mme Maha Najjar Tajina	Directrice à l'ATB

5.1.4. Mandats des membres des organes d'administration et de direction les plus significatifs dans d'autres sociétés

Membres	Mandats d'administrateurs dans d'autres sociétés
M. Slimene BETTAIEB*	SARI, Union de Factoring, SICAR INVEST
M. Fethi BLANCO	Représentant de l'ATB dans le conseil d'administration d'UNIFACTOR
M. Kaies Mrrakchi	Néant
M. Ammar Tlili	SICAF PARTICIPATIONS BNA et SOFINREC
M. Abdelwaheb GOUIDER	Néant
M. Adel BEN YOUSSEF	Néant
M. Ezzeddine SAIDANE	Néant
M. Laaroussi BOUZIRLI	Néant
M. Ridha ZERZERI	ATB
M. Zouheir TANBOURA	Néant
Faouzi Guebli	Néant
Ferid Abbes	Administrateur dans les sociétés du groupe Abbes, administrateur à l'ATB
Mme Maha Najjar Tajina	Néant

*en tant que représentant permanent de l'ATL

5.1.5. Fonctions des représentants permanents des personnes morales administrateurs dans la société qu'ils représentent

Membres	Représenté par	Fonction au sein de la société qu'il représente
Arab Tunisian Bank	M. Abdelwaheb GOUIDER	Directeur à l'ATB
Société ENNAKL	M. Kaies Mrrakchi	Directeur à ENNAKL
Banque Nationale Agricole	M. Faouzi GUEBLI	Directeur à la BNA
SEFINA SICAF	M. Férid ABBES	Président Directeur Général
ATI-SICAF	M. Adel BEN YOUSSEF	Administrateur représentant ATB

Bulletins de souscription

Arab Tunisian Lease

Société Anonyme au capital de 25 000 000 dinars
Siège social : Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène
Registre du Commerce : B157711996

Objet social : La société a pour objet le financement des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage industriel ou professionnel.

L'ATL a été notée BBB (tun) à long terme à long terme avec perspective d'évolution négative et F3 (tun) à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings. Ces notes ont été confirmées le 12 Février 2015.

Emprunt Obligataire « ATL 2015-1 »

De 30 000 000 Dinars susceptible d'être porté 40 000 000 Dinars, divisé en 300 000 obligations susceptibles d'être portés à 400 000 obligations, de 100 Dinars chacune Emis par Appel Public à l'Epargne

« ATL 2015-1 » - Catégorie A durée de 5 ans taux d'intérêt : 7,65%
« ATL 2015-1 » - Catégorie B durée de 5 ans taux d'intérêt : TMM+2,30%
« ATL 2015-1 » -Catégorie C durée de 7 ans dont 2 ans de grâce taux d'intérêt : 7,85%
Remboursement annuel et ce (i) par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 dinars par obligation : à partir de la 1^{ère} année jusqu'à la 5^{ème} année pour les Catégories A et B et (ii) par 20 dinars à partir de la 3^{ème} année jusqu'à la 7^{ème} année pour la Catégorie C.

La présente émission est notée «BBB (tun)» par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 23/03/2015
Décision de l'AGO du 30/05/2014

Délibération du Conseil d'Administration du 18/02/2015

Visa du Conseil du Marché Financier n° 15/09/00 du 17 AVR. 2015

Notice Légale publiée au JORT n° 50 du 25/04/2015

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°.....

Je (nous) soussigné (s)

Nom & prénom : (1) Mme Mlle Mr
Nationalité : Pièce d'identité : (1) CIN Carte de séjour Passeport
N° Délivrée le: / / à
Profession/activité :
Adresse : Code postal : Pays : Tél :

Agissant pour le compte : (1) De moi même
 Du mandant en qualité de:
 Tuteur
 Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du et dont copie originale ou conforme est jointe à la présente.

Identité du mandant :

Personne physique : (1) Mme Mlle Mr
Nom & prénom :
Pièce d'identité : (1) CIN Carte de séjour Passeport
N° Délivrée le: à
Profession / activité :
Adresse : Code postal : Pays : Tél :

Personne morale :
Raison Sociale
N° du R.C
N° du Matricule Fiscal

Déclare (ons) souscrire (2) à :

- Obligations nominatives de l'emprunt « ATL 2015-1 » de la Catégorie A à taux d'intérêt de 7,65% ; durée 5 ans ;
- Obligations nominatives de l'emprunt « ATL 2015-1 » de la Catégorie B à taux d'intérêt de TMM+2,30% ; durée 5 ans ;
- Obligations nominatives de l'emprunt « ATL 2015-1 » de la Catégorie C à taux d'intérêt de 7,85% ; 7 ans dont 2 ans de grâce.

Au prix d'émission de cent (100) dinars par obligation. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et de libération et le 13/07/2015 date limite de clôture des souscriptions seront décomptés et déduits du prix de souscription. Ces obligations portent jouissance unique en intérêts à partir du 13/07/2015 et sont remboursables annuellement à raison de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour les catégories A et B et à la troisième année pour la Catégorie C.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence « ATL-2014 » et une copie de la note d'opération relative à cet emprunt « ATL 2015-1 » et pris connaissance de leur contenu. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire aux nombre et forme d'obligations ci-dessus indiqués, étant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter, soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède je (nous) verse (ons) (1) :

- En espèces
- Par chèque n° Tiré sur Agence
- Par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n° ouvert chez agence

La somme de (en toutes lettres) représentant le montant des obligations souscrites, soit (2) :

- Obligations de la Catégorie A à taux d'intérêt de 7,65% ; durée 5 ans ;
- Obligations de la Catégorie B à taux d'intérêt de TMM+2,30% ; durée 5 ans ;
- Obligations de la Catégorie C à taux d'intérêt de 7,85% ; 7 ans dont 2 ans de grâce.

Je (nous) désire(ons) que les titres souscrits soient déposés chez (3) en gestion (1) libre compte géré

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession

Le second servant de souche

Tunis, le 2015

Signature (4)

- 1) Cocher la case correspondante
- 2) Remplir la ligne appropriée (en toutes lettres)
- 3) Indiquer le nom du dépositaire
- 4) Faire précéder la signature de la mention « Lu et Approuvé »



Arab Tunisian Lease

Société Anonyme au capital de 25 000 000 dinars

Siège social : Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène

Registre du Commerce : B157711996

Objet social : La société a pour objet le financement des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage industriel ou professionnel.

L'ATL a été notée BBB (tun) à long terme à long terme avec perspective d'évolution négative et F3 (tun) à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings. Ces notes ont été confirmées le 12 Février 2015.

Emprunt Obligataire « ATL 2015-1 »

De 30 000 000 Dinars susceptible d'être porté 40 000 000 Dinars, divisé en 300 000 obligations susceptibles d'être portés à 400 000 obligations, de 100 Dinars chacune Emis par Appel Public à l'Epargne

« ATL 2015-1 » - Catégorie A durée de 5 ans taux d'intérêt : 7,65%
« ATL 2015-1 » - Catégorie B durée de 5 ans taux d'intérêt : TMM+2,30%
« ATL 2015-1 » - Catégorie C durée de 7 ans dont 2 ans de grâce taux d'intérêt : 7,85%
Remboursement annuel et ce (i) par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 dinars par obligation : à partir de la 1^{ère} année jusqu'à la 5^{ème} année pour les Catégories A et B et (ii) par 20 dinars à partir de la 3^{ème} année jusqu'à la 7^{ème} année pour la Catégorie C.

La présente émission est notée «BBB (tun)» par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 23/03/2015

Décision de l'AGO du 30/05/2014

Délibération du Conseil d'Administration du 18/02/2015

Visa du Conseil du Marché Financier n° 15/0900 du 17 AVR 2015

Notice Légale publiée au JORT n° 50 du 25/04/2015

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°

Je (nous) soussigné (s)

Nom & prénom : (1) Mme Mlle Mr
Nationalité : Pièce d'identité : (1) CIN Carte de séjour Passeport
N° Délivrée le : / / à
Profession/activité :
Adresse : Code postal : Pays : Tél :

Agissant pour le compte : (1) De moi même
 Du mandant en qualité de:
 Tuteur
 Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du et dont copie originale ou conforme est jointe à la présente.

Identité du mandant :

Personne physique : (1) <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mr Nom & prénom : Pièce d'identité : (1) <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport N° Délivrée le : à	Personne morale : Raison Sociale N° du R.C N° du Matricule Fiscal
--	---

Profession / activité :
Adresse : Code postal : Pays : Tél :

Déclare (ons) souscrire (2) à :

- Obligations nominatives de l'emprunt « ATL 2015-1 » de la Catégorie A à taux d'intérêt de 7,65% ; durée 5 ans ;
- Obligations nominatives de l'emprunt « ATL 2015-1 » de la Catégorie B à taux d'intérêt de TMM+2,30% ; durée 5 ans ;
- Obligations nominatives de l'emprunt « ATL 2015-1 » de la Catégorie C à taux d'intérêt de 7,85% ; 7 ans dont 2 ans de grâce.

Au prix d'émission de cent (100) dinars par obligation. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et de libération et le 13/07/2015 date limite de clôture des souscriptions seront décomptés et déduits du prix de souscription. Ces obligations portent jouissance unique en intérêts à partir du 13/07/2015 et sont remboursables annuellement à raison de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour les catégories A et B et à la troisième année pour la Catégorie C.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence « ATL-2014 » et une copie de la note d'opération relative à cet emprunt « ATL 2015-1 » et pris connaissance de leur contenu. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire aux nombre et forme d'obligations ci-dessus indiqués, étant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter, soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède je (nous) verse (ons) (1) :

- En espèces
- Par chèque n° Tiré sur Agence
- Par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n° ouvert chez agence

La somme de (en toutes lettres) représentant le montant des obligations souscrites, soit (2) :

- Obligations de la Catégorie A à taux d'intérêt de 7,65% ; durée 5 ans ;
- Obligations de la Catégorie B à taux d'intérêt de TMM+2,30% ; durée 5 ans ;
- Obligations de la Catégorie C à taux d'intérêt de 7,85% ; 7 ans dont 2 ans de grâce.

Je (nous) désire(ons) que les titres souscrits soient déposés chez (3) en gestion (1) libre compte géré

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession

Le second servant de souche

Tunis, le

Signature (4)

- 1) Cocher la case correspondante
- 2) Remplir la ligne appropriée (en toutes lettres)
- 3) Indiquer le nom du dépositaire
- 4) Faire précéder la signature de la mention « Lu et Approuvé »

